

Etienne Bourdet, un suiveur de Pierre Fauchard et un exceptionnel exemple de réussite sociale dans la France des Lumières.

Thierry Debussy

Membre de la commission d'histoire de l'Académie nationale de Chirurgie Dentaire

Résumé

Les frères Bourdet ont été souvent confondus pour avoir occupé des charges similaires. Praticien réputé, auteur d'un ouvrage de référence, Etienne connut une réussite professionnelle sans égale à la fin de l'Ancien Régime mais la fin de sa vie fut assombrie par des problèmes familiaux. Il avait favorisé la carrière de Bernard, son cadet, qu'il avait formé mais qui n'atteignit jamais sa notoriété.

Mots-clés

Etienne et Bernard Bourdet, biographies.

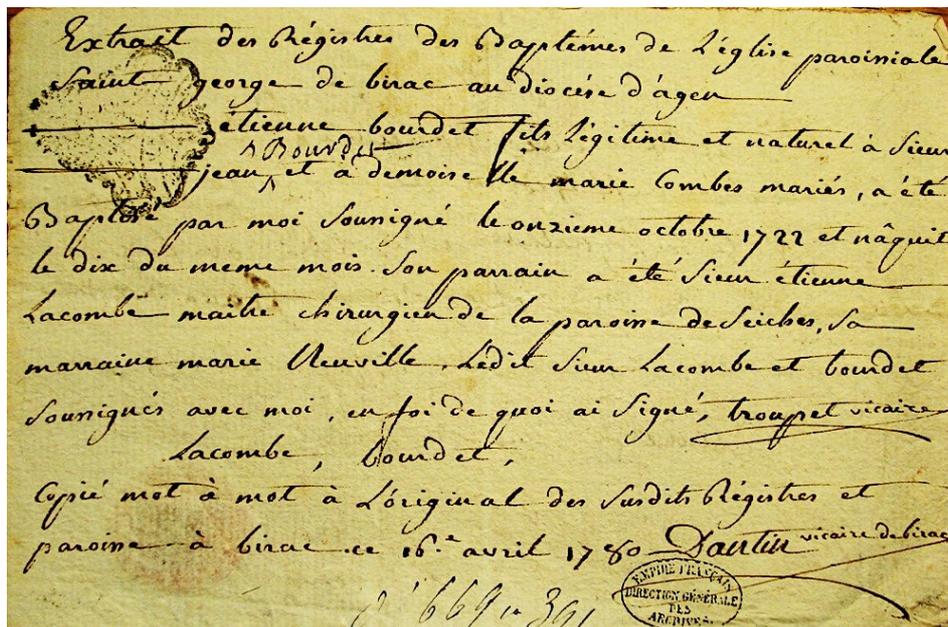
Abstract

The Bourdet brothers, Etienne and Bernard the younger, were very often mistaken one for the other. The 1st one was a clever practitioner; he wrote a well-known reference book and became famous at the end of the XVIIIth century, but the end of his life was darkened by family troubles. His brother couldn't ever succeed as well as him.

Key-words

Etienne and Bernard Bourdet, biographies.

Si l'œuvre d'Etienne Bourdet est aujourd'hui relativement bien connue grâce à de nombreux travaux analytiques contemporains (en particulier Baron, 2003 ; Ruel-Kellermann, 2009), sa vie, pourtant intéressante à divers titres, l'est beaucoup moins ; en effet, les auteurs l'ont même parfois confondu avec son frère Bernard, dans la mesure où ce dernier, certainement moins doué et dénué de l'entregent naturel qui caractérisait son aîné, ne reprit qu'une partie de ses charges et activités.



acte de baptême d'Etienne Bourdet (10 octobre 1722)

Un document de 1780, écrit de sa main, nous apprend qu'il était « né le 10 octobre 1722 à Birac (1), diocèse d'Agen, généralité de Bordeaux, [avait été] baptisé le 11 dudit mois en l'église Saint-Georges paroissiale dudit village de Birac ».

Son parrain, Etienne Lacombe, était maître chirurgien à Seyches, une bourgade des environs, où il était un personnage considéré, à en juger par les très nombreux actes où il figure ; la marraine, sa grand-mère paternelle, Marie Neuville, appartenait aussi à l'élite locale d'après son élégante signature.

Les parents, Jean Bourdet et Marie Combes (2), s'étaient mariés d'ailleurs à Seyches le 7 septembre 1720, en présence de Jean Neuville et de Pierre Bourdet, frère du futur. Ils y eurent leur premier-né, Raymond, baptisé le 12 juin 1721, paroisse Saint-Jean (3).

Ils se fixèrent peu après à Birac, où, à la suite d'Etienne, leur naîtront encore six autres enfants (4). L'environnement familial joua un grand rôle dans son orientation (5) et il le confirmera quelques décennies plus tard (6) :

« Formé [...] dès mon enfance, dans la pratique des opérations, j'ai eu pour celles du Dentiste toutes les ressources qu'une main exercée trouve dans l'habitude du travail. C'est avec ces dispositions, c'est après avoir passé une grande partie de ma jeunesse à suivre d'habiles Maîtres en Chirurgie & les Hôpitaux, que par le seul attrait d'un genre où j'ai cru pouvoir réussir, je me suis fixé à la partie des Dents [...]

Il serait à souhaiter que tous les Dentistes fussent Chirurgiens, ou suffisamment pourvus de principes, pour exercer plus sûrement un Art tout Chirurgical et qui demande plus que de la main ».

Reçu chirurgien-dentiste à Saint-Côme en 1745 (7), Etienne se maria le 18 avril 1747 (8) avec Marguerite-Louise Fontaine, née ca 1730 de feu Jean Fontaine, perruquier à Paris, et de Magdeleine Cauvin (9) ; il en aura deux filles dont le devenir sera donné plus loin.

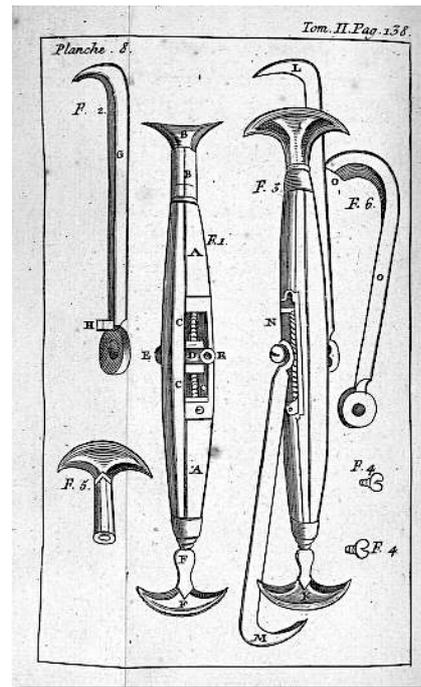
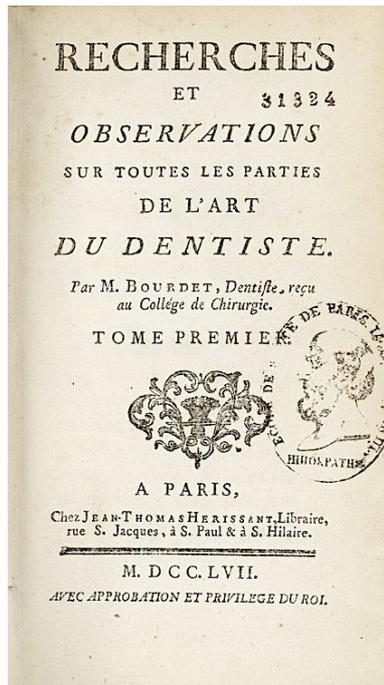
Tout en exerçant sa profession, il publiait beaucoup. Dès 1754, il y eut *Lettre de M. Bourdet, chirurgien-dentiste reçu à Saint-Côme, rue de l'Arbre Sec, adressée à M. D* :

« Vous me demandez, Monsieur, si je trouve quelque avantage à m'être uniquement borné à la partie des dents. J'avoue, de bonne foi, que j'aurais extrêmement désiré pouvoir étendre mes connaissances dans toutes celles de la Chirurgie, mais j'ai trouvé si peu d'apparence à pouvoir embrasser autant d'objets que je me suis déterminé pour la partie que je cultive [...] L'immense étendue de la Chirurgie a seule de quoi effrayer les hommes les plus laborieux [...] Il serait donc à désirer pour la perfection de cet Art que chacun ne s'appliquât qu'à celle pour laquelle il paraîtrait destiné : on ferait dans chaque partie des progrès qui conduiraient infailliblement à la parfaite connaissance de l'objet qu'on aurait embrassé. C'est sur ces réflexions, Monsieur, que j'ai pris le parti de m'attacher à l'étude des maladies qui attaquent la bouche & à la conservation des dents [...].

Un très habile praticien [Fauchard], qui a écrit avec succès sur cette matière, ne l'a pas à la vérité conduite à sa perfection, mais j'ai toujours regardé ce qu'il en a écrit comme une véritable découverte ». Et de montrer par la suite en quoi ils divergent (10).

Son confrère, Germain-Philippe Le Monnier lui fit aussitôt réponse mais indirectement sur un ton persifleur (11). La réplique ne se fit pas attendre et ce fut *Eclaircissements de M. Bourdet, dentiste, au sujet de sa lettre, au même* (12), dans laquelle, évoquant Georges de La Faye, il

prenait de haut un adversaire, reçu trois ans auparavant à Saint-Côme, pêchant à ses yeux par manque d'expérience. Cependant, la polémique s'éternisera et il ne restera maître du champ de bataille que par le décès inopiné de Le Monnier le 14 juillet 1766.



pl. 8, p.138, T.II, *Recherches et observations* ...

Son ouvrage le plus connu demeure *Recherches et observations sur toutes les parties de l'art du dentiste*, paru en 1757 (13). Tout au long de ses 650 pages en 2 tomes, Bourdet s'y montre très influencé par Fauchard, auquel il rend hommage dans son avertissement :

« M. Fauchard [...] a été mon guide & quand j'ai pu marcher sans guide, j'ai appris à respecter mes maîtres, à les abandonner quelquefois, & à ne diminuer jamais rien de l'estime qui leur est due ».

Le premier tome aborde morphologie et physiologie puis les différentes pathologies dentaires et gingivales et le second, les thérapeutiques conservatrices, chirurgicales et prothétiques qui peuvent être proposées.

Deux ans plus tard, il en donne un abrégé à destination du public, *Soins faciles sur la propreté de la bouche et sur la conservation des dents* (14), qui rencontre un grand succès et sera plusieurs fois réédité *urbi et orbi*.

Toutes ces publications contribuèrent à le faire connaître du public, mais surtout des puissants. C'est ainsi qu'il obtint la charge de dentiste de la Reine Marie Leszczynska, continuant toutefois à exercer rue de l'Arbre Sec (15) ; le « 11 avril 1759, le Roy étant à Versailles, en considération que le sr Bourdet, chirurgien-dentiste de la Reine, est obligé de faire de fréquents voyages à la Cour, même d'y faire souvent des séjours, que d'ailleurs, il rend dans la ville de Versailles des services gratuits en ce qui peut concerner sa profession, Sa Majesté a bien voulu luy assurer la somme de deux mil livres pour chacun an, qu'elle a accordée en l'année 1748 au sr Capperon,

tant à l'occasion de son déplacement de Paris pendant une partie de l'année qu'en considération des services gratuits qu'il rendait et qu'il continue de rendre tant à Versailles qu'à la suite de Sa Majesté.

A cet effet, Sa Majesté a accordé et fait don audit sr Bourdet de la somme de deux mil livres par chacun an, pour commencer à en jouir à compter du jour du décès du sr Capperon... » (16) Ses services durent être appréciés puisqu'il reçut bientôt un brevet de dentiste à la suite de la Cour :

« Aujourd'hui 24 juillet 1760, le Roy à Versailles, bien informé des talens que le sr Bourdet, chirurgien-dentiste de la Reine, a acquis dans sa profession et son application suivie à les perfectionner, Sa Majesté étant d'ailleurs informée que son service près la Reine l'oblige à s'absenter fréquemment de la ville de Paris, et voulant le mettre en état de se dédommager à la Cour et suite de Sa Majesté,

A cet effet, Sa Majesté a accordé audit sr Bourdet le titre et la qualité de dentiste à la suite de la Cour, lui permet de travailler en ladite, que ce soit dans le public, soit près de toutes les personnes de la Cour et suite de Sa Majesté, lorsqu'il en sera requis, sans pouvoir y être troublé par la communauté des chirurgiens, par les dentistes en charge ou autres qui pourraient être établis dans les endroits où sera Sa Majesté, soit à la Cour ou soit dans les villes et lieux où elle fera sa résidence ordinaire ou passagère en assurance » (17).

La proximité du monarque, tout en lui offrant une situation sociale privilégiée, lui assurait de fructueuses gratifications ; le Roi lui accorda ainsi plusieurs brevets de retenue sur plusieurs de ses charges (18). Le 25 décembre 1761 lui furent assurées 20.000 livres concernant la charge d'opérateur dentiste de Sa Majesté récemment octroyée (19), puis le 6 juin 1762 encore 10.000 livres sur la charge de chirurgien opérateur ordinaire (20).

L'aisance décidément s'installait et, le 30 avril 1762, Etienne Bourdet en profita pour acquérir, des consorts Huré, « une maison sise à Rueil près Paris et autres héritages » (21). L'achat fut effectué conjointement avec Georges de La Faye, le parrain de sa seconde fille, chirurgien des camps et armées du Roi, professeur et démonstrateur à l'Ecole de Chirurgie (22).



L'année 1764, il publia *Dissertation sur les dépôts du sinus maxillaire*, ouvrage de 46 pages dans lequel il abordait le traitement des sinusites d'origine dentaire. Il y préconisait l'extraction systématique de la ou des dents causales, le drainage de la collection, le toilettage de la cavité antrale, puis sa cautérisation, terminant son propos en rapportant plusieurs observations.

Le 18 juin de la même année, Louis XV lui décernait des lettres de récompense :

« Par nos lettres de retenue du 5 décembre 1761, nous avons pourvu notre bien-aimé Etienne Bourdet de la charge de Notre opérateur pour les dents, de laquelle il a prêté serment le 12 desdits mois et an et par d'autres lettres de retenue du 6 juin 1762, nous avons encore pourvu ledit Etienne Bourdet de la charge de Notre opérateur ordinaire de laquelle il a prêté

serment le 30 du mois de juin 1762, mais, comme le sr Mouton qui était revêtu desdites deux charges, est décédé le 20 octobre de l'année 1761, et que vous pourriez faire difficulté de passer et allouer dans la dépense des comptes des gardes de Notre Trésor Royal chacune dans l'année de leur exercice, les récompenses attribuées à chacune desdites deux charges de Notre opérateur pour les dents et de Notre opérateur ordinaire, voulant en outre donner audit sr Bourdet une marque de la satisfaction que Nous ressentons de ses services,

A ces causes, Nous vous mandons et ordonnons que vous passiez et allouiez en la dépense des gardes de Notre Trésor Royal chacune dans l'année de leur exercice les récompenses attribuées à chacune des deux charges susdites, nonobstant que ledit sr Bourdet n'ait été pourvu de celle de Notre opérateur pour les dents que le 5 décembre 1761 et qu'il n'en ait prêté serment que le 12 desdits mois et an et de celle de Notre opérateur ordinaire que le 6 juin 1762 dont il a prêté serment le 10 dudit mois de juin 1762, desquelles récompenses Nous lui avons fait et faisons don par cesdites présentes, car tel est Notre bon plaisir

Donné à Versailles le 19 juin 1764 » (23)

Très recherché pour son habileté, Etienne cumulait les charges auprès des princes ; appointé annuellement à 1.000 livres (24) sur la Maison du Roi en tant que dentiste du Grand Dauphin Louis-Ferdinand, il était encore chirurgien opérateur du duc d'Orléans (25). La date de son entrée dans cette dernière charge est inconnue mais il la résigna peu avant le 22 septembre 1764, date à laquelle son frère cadet Bernard lui succéda.

Il ne négligeait pas pour autant les pratiques moins prestigieuses ; les comptes du cellerier de la communauté de Notre-Dame des Blancs Manteaux pour 1765 le mentionnent :

« Paié à M. Bourdet pour avoir netoïé les dens à plusieurs religieux de la communauté 6 francs » (26).

Désormais doté de confortables revenus, il se porta acquéreur de 11 perches de terre labourable à Rueil, au lieu-dit les Clos (27) le 12 juin 1764 et peu après, il fit échange de 50 perches à Maurepas, sur la même paroisse, contre 11 autres perches jouxtant son acquisition des Clos (28).

Désireux de quitter la rue de l'Arbre Sec, il achetait encore, le 27 août 1766 et pour 100.250 livres à François-Gédéon Marchand, un notaire parisien, partie d'une maison sise rue Croix des Petits Champs, face à la rue Coquillère, pour en faire son domicile et y exercer ; il en acquerra plus tard la totalité de tiers indivis (29). C'est sans doute ainsi qu'il devint le dentiste attiré de son voisin, le duc de Penthièvre (30), qui habitait l'hôtel de Toulouse tout proche.

Sa nouvelle demeure présentait un premier bâtiment sur rue, dans lequel il allait s'installer ; la salle à manger donnait sur une cour cernée d'autres constructions, comprenant plusieurs appartements de rapport.

Nicolas-Laurent La Forest, chirurgien pédicure du Roi et de la famille royale, habitera l'un d'eux de 1781 à au moins 1785 ; il publiera *L'Art de soigner les pieds*, proposé au public sous reliure commune avec *L'Art de soigner facilement la bouche et de conserver les dents* de son bailleur, en 1782 à Lausanne (31).

En 1788, Etienne en louera un autre à un sieur Le Brasseur, commissaire général des colonies et franc-maçon de la Loge et Société Olympique, rattachée au Grand Orient sous le nom de la

Respectable Loge de Saint-Jean. On s'y intéressait manifestement plus à la musique qu'aux Lumières ; elle comptera plus de 400 membres, issus du meilleur monde, Fersen, l'amiral d'Estaing, les Rochambeau père et fils et probablement Etienne aussi. En effet, on relève le nom de Bourdet parmi les personnalités assistant au Souverain Chapitre de Rose-croix, rue Plâtrière à Paris, en 1787, d'autant que le même personnage sera élu hospitalier le 1^{er} mai 1788 et le 21 mai 1789 (32).

Parmi ses autres locataires, figureront aussi, à partir de 1783, Jean-Joseph Dubois, son survivancier (33), et en 1785 un sieur Desmeilliers, qui vendait des partitions pour piano-forte et violon *ad libitum* (34). Y occuperont encore des appartements Louise-Sophie, sa fille cadette, après sa séparation de corps d'avec son mari, Jean-Philibert Quentin de Villiers (1790) (35), et Marie-Marguerite-Louise Auger de Montignac, sa petite-fille, tout juste mariée avec Léonard-Alexis de Bertin (1791) (36)...

La faveur royale ne se départait pas ; il n'en est pour preuve que son traitement de praticien attaché à l'héritier de la Couronne continuera de lui être versé même après la mort de celui-ci, survenue en décembre 1765 et ce, au moins jusqu'en 1780 (37). Une nouvelle marque lui en fut donnée lorsqu'il fut nommé dentiste du Roi :

« A Versailles, au mois de novembre 1767

Le sr Etienne Bourdet, Notre chirurgien-dentiste, après avoir beaucoup considérable sur cet art, fruit de son application et de ses travaux, continue de donner au soulagement du public tous les momens que lui laissent ses occupations près de Nous, pour reconnaître les bons services qu'il a rendus et rend encore tant à Notre personne qu'à celle de la Reine, Notre fidèle épouse et compagne, et à Notre famille Royale, tous ces motifs nous ont porté à lui accorder comme Nous avons fait ci-devant au sr Capperon, son prédécesseur, un titre d'honneur capable d'encourager ceux qui s'en rendront aussi dignes dans l'exercice des arts, utiles et nécessaires au public.

A ces causes... » (38).

La consécration allait suivre de peu avec l'octroi de lettres patentes d'anoblissement, insinuées le 17 décembre suivant à Paris (39) :

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut Les Rois, Nos prédécesseurs, ont cru de tout tems ne pouvoir mieux récompenser les sujets qui signalaient utilement leur zèle pour le bien de l'Etat et pour celui du public, que par des prérogatives honorables qui, passant à la postérité, servaient non seulement à perpétuer le souvenir de leurs talens, mais encore à exciter et à soutenir l'émulation de ceux qui leur succèdent. Attentif à leur exemple de ne pas laisser sans récompense ceux de Nos sujets qui ont donné publiquement des preuves de leur capacité et surtout ceux dont l'attachement et le zèle pour Notre personne sont particulièrement connus, il Nous a paru que Nous ne pouvions donner à ces sujets de marques plus éclatantes et plus précieuses de Notre satisfaction qu'en leur accordant un titre qui les élève autant au-dessus des autres que leur mérite personnel et leur affection à Notre service les ont distingués et comme le sr Etienne Bourdet, Notre chirurgien-dentiste, après avoir beaucoup contribué au progrès de l'art qu'il exerce par la publication d'un ouvrage considérable sur cet art, fruit de son application et de ses travaux, continue de donner

au soulagement du public tous les momens que luy laissent ses occupations près de Notre personne, pour reconnaître les bons services qu'il a rendus et rend encore tant à Notre personne qu'à celle de la Reine, Notre fidèle épouse et compagne, et à Notre famille Royale : tous ces motifs Nous ont porté à luy accorder, comme Nous avons fait cy-devant au sr Capperon son prédécesseur, un titre d'honneur capable d'encourager ceux qui s'en rendront aussi dignes dans l'exercice des arts utiles et nécessaires au public.

A ces causes et de Notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité Royale, Nous avons anobli et par ces présentes signées de Notre main, annoblissons le sr Etienne Bourdet, du titre et qualité de noble et d'écuyer l'avons décoré et décorons, voulons et Nous plaît qu'il soit censé, tenu et réputé comme Nous le tenons et réputons noble, tant en jugement que dehors, ensemble ses enfans, postérité et descendans mâles et femelles, nés et à naître en légitime mariage, que, comme tels, ils puissent prendre en tous lieux et en tous actes la qualité d'écuyer et parvenir à tous degrés de chevalerie et autres dignités, titres et qualités réservés à Notre noblesse, qu'ils soient inscrits dans le catalogue des nobles et qu'ils jouissent et usent de tous les droits, prérogatives, privilèges, franchises, libertés, prééminences, exemptions et immunités dont jouissent et sont accoutumés de jouir les anciens nobles de Notre Royaume, tant qu'ils vivront noblement et ne feront acte dérogeant, comme aussi qu'ils puissent acquérir, tenir et posséder tous fiefs, terres et seigneuries nobles de quelque nature et qualité qu'elles soient.



(BNF, Nouv. d'Hozier, 60)

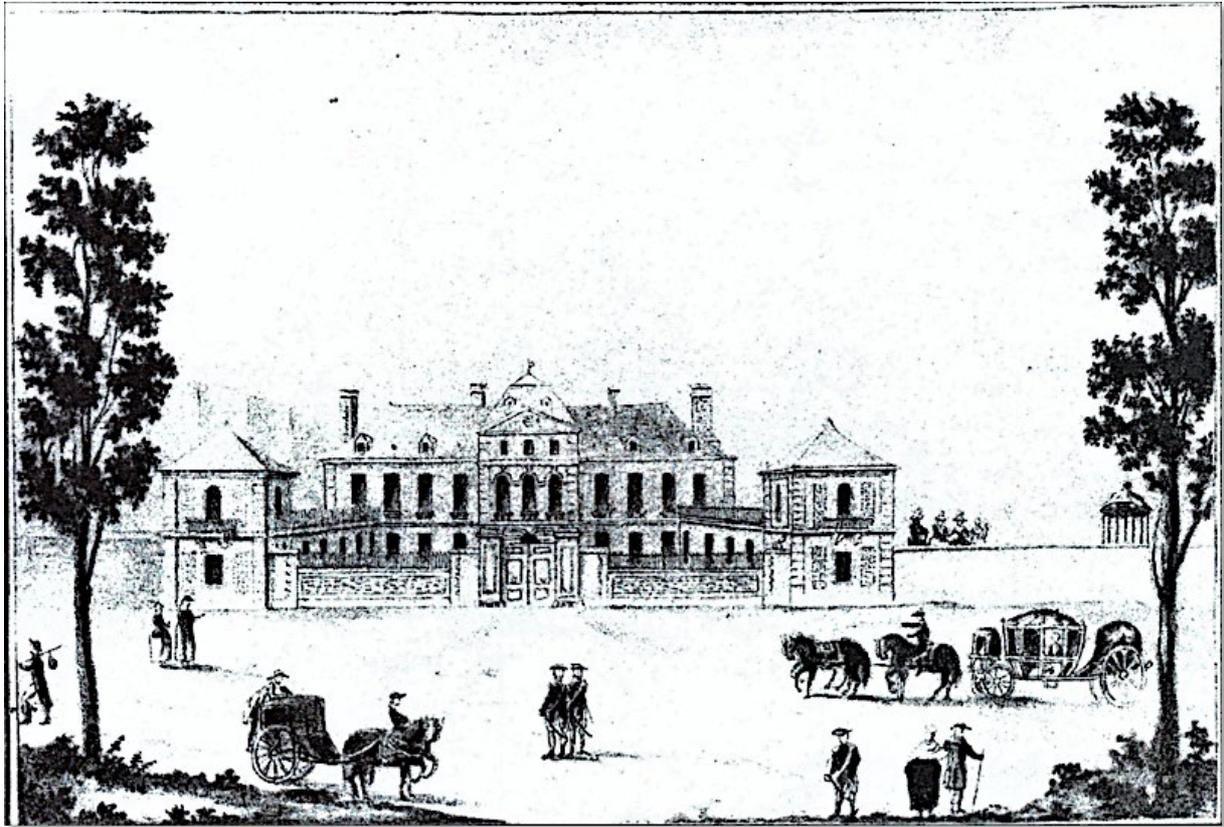
Permettons audit sr Bourdet et à ses enfans, postérité et descendans de porter des armoiries timbrées, telles qu'elles seront réglées et blasonnées par le sr d'Hozier, juge d'armes de France et ainsi qu'elles soient peintes et figurées dans ces présentes [...]

Donné à Versailles au mois de novembre de l'an de grâce mil sept cent soixante-sept et de Notre règne le cinquante-troisième. Signé Louis » (40).

Peu après, Antoine-Marie d'Hozier de Serigny, chevalier, Juge d'armes de France, chevalier Grand-Croix honoraire de l'Ordre Royal de Saint-Maurice de Sardaigne, s'exécutait :

« Vu les Lettres patentes en forme de charte données par le Roy à Versailles au mois de novembre de la présente année mil sept cent soixante-sept, signées Louis et sur le repli Par le Roy, Phelypeaux, par lesquelles Sa Majesté annoblit le sr Etienne Bourdet, Son chirurgien dentiste, ensemble ses enfans mâles et femelles, nés et à naître en légitime mariage, nous, en vertu de la clause énoncée dans lesdites Lettres qui permet audit sr Bourdet et à ses enfans, postérité et descendans, de porter des armoiries timbrées telles qu'elles seront réglées par nous comme Juge d'armes de la Noblesse de France et ainsi qu'elles seront figurées dans lesdites Lettres auxquelles notre acte de règlement sera attaché sous le contrescel de Sa Majesté, avons réglé pour ses armoiries un écu d'azur à trois Roses d'or, posées deux et une : cet écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'or et d'azur [...]

A Paris le jedy vingt-sixième jour du mois de novembre de l'an mil sept cent soixante-sept, D'Hozier de Serigny » (41)



château de Maurepas, Rueil (achat 7 novembre 1769), *Bull. Soc. Hist. Rueil-Malmaison*, n°29, 2004.

Il ne manquait plus à ce bourgeois-gentilhomme qu'une consécration terrienne ; le 7 novembre 1769, il achetait le château de Maurepas, une très belle propriété sise à Rueil sur la route de Saint-Germain à Paris (42), pour 8.810 livres (43), qu'il va s'attacher à embellir.

Au niveau de son accès, « des murs de soubassement sont surmontés de grilles en fer avec des pilastres ornés de boules en zinc. Une porte cochère donne accès à une grande cour bordée à droite et à gauche de bâtiments à hauteur du premier étage, couverts en terrasse, comprenant le logement du jardinier, cabinet d'aisances, grande cuisine, office et caveau, des remises fermées et deux petites pièces.

Au fond de la cour, le bâtiment principal, avec, au centre un pavillon en avant-corps surmonté d'un fronton, est élevé d'un rez-de-chaussée divisé en vestibule, escalier, grand salon, salon de billard, salle à manger, deux offices et salle de bains.

Au premier étage, ayant onze croisées sur la cour et le jardin, un grand corridor dessert quatre chambres et plusieurs cabinets. Un deuxième étage comprend dix pièces en mansardes, un grand grenier et un belvédère au-dessus.

Dans le jardin coule une rivière d'agrément avec rochers et bassins. Des arbres d'essences rares, un cèdre du Liban et de grands sapins de Norvège ornent le parc. A droite de la maison, bordant la grand-route, une haute terrasse sur laquelle s'élève un temple de l'Amour orné de dix-sept colonnes » (44).

Esprit curieux, possédant une dextérité certaine, Etienne semble s'être également intéressé au traitement de la maladie de la pierre. On peut lire dans *La Gazette de France* du 6 mars 1772 que « le sieur Bourdet, écuyer, Dentiste du Roi et de la famille Royale, chirurgien ordinaire,

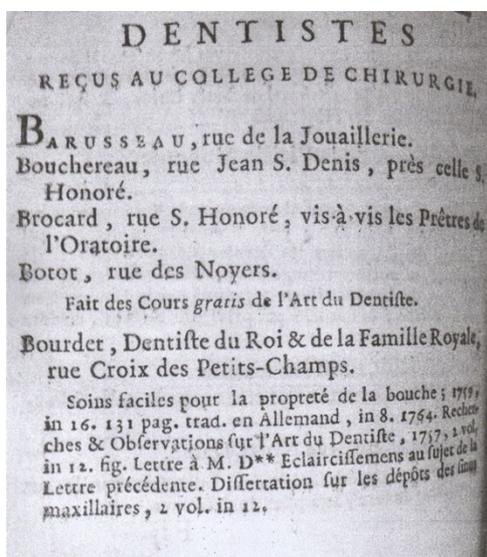
opérateur-lithotomiste de Sa Majesté et Chirurgien de Mgr le comte de Provence, a eu l'honneur de présenter au Roi un livre sur *La conservation des dents et sur les moyens de faire éviter aux enfants les accidents de la dentition* » (45). Un avis paru le 2 avril 1772 dans *la Gazette salutaire* (46) le dit à nouveau opérateur-lithotomiste ; *le Journal des Beaux-Arts et des Sciences* (47) de juin de la même année reprend encore l'information. Ce devait toutefois n'être qu'une activité annexe car il n'apparaît pas dans les almanachs avec cette qualification, mais c'est peut-être cette nouvelle source de revenus qui, le 1^{er} février précédent, lui avait permis d'acquérir, à Rueil, une seconde maison entièrement meublée, entre cour et jardin, avec orangerie et serre (48).

Le 16 septembre 1773, Louis XV lui concédait encore le brevet de chef de fourrière de la Maison du comte d'Artois (49), à titre de survivance, charge qu'il conservera au moins jusqu'à la fin de 1788.

Cette tentative de diversification patrimoniale ne l'empêcha pas de poursuivre les investissements fonciers ; le 19 mars 1774, il achetait à Claude-Anne Plastrier, bourgeois de Paris, et à son épouse, Marie-Françoise Aubert, 190 perches « en deux pièces de terre au terroir de Rueil pour 570 livres » (50).

Son royal protecteur allait malheureusement bientôt disparaître le 10 mai 1774 et à ce sujet, Voltaire rapporte l'anecdote suivante survenue peu avant ; au cours d'une chasse, le Roi et son équipage avaient croisé un convoi funèbre. Louis XV s'était enquis des circonstances du décès ; il lui fut répondu qu'il s'agissait « d'une jeune fille morte de la petite vérole. Cette rencontre parut ne lui faire aucune impression ; mais depuis ce moment, son teint sembla un peu obscurci ; et deux jours après, son chirurgien-dentiste, nommé Bourdet, homme très expérimenté, en examinant ses gencives, leur trouva un caractère qui annonçait une maladie dangereuse ; il en avertit un ministre d'Etat. Sa remarque fut négligée ; bientôt, cette maladie se déclara, et le Roi mourut » (51).

La carrière d'Etienne n'en fut point affectée puisqu'il fut reconduit dans ses charges par le nouveau souverain. Le 18 juin 1775, il put ainsi acheter sur licitation une maison de rapport rue Baillif, pour 21.550 livres (52), puis le 13 avril 1779 la maison du 4 quai de l'Ecole à son gendre Jean-Philibert Quentin de Villiers (53).



Depuis au moins 1776, il avait été nommé dentiste de l'Ecole Royale Militaire (54), poste qu'il conservera jusqu'à la fermeture de l'établissement le 9 octobre 1787 ; son traitement s'élevait à 1.200 livres par an (55).

Une note écrite de sa main le 21 mai 1780 rappelle ses activités à la cour dans le but d'obtenir le versement de ses gages ; il y rappelait « qu'étant attaché aux princes (56) depuis le moment qu'ils ont été aux hommes jusqu'à ce qu'ils ont été mariés (57) en qualité de leur dentiste [...] les 1.500 livres d'appointement qui y étaient attachés annuellement pour les soins qu'il a toujours eus de leurs dents lui ont de même été continués depuis le mariage de Mgr le comte d'Artois

et que les 1.500 livres ont été portées sur l'état des gages des officiers de la Maison du Roy et payés par le sr Cahouet de Villers (58) [...] et qu'il ne lui est du que l'année 1779 en entier jusqu'à ce jour » (59).

Les 1.000 livres de gages qui lui avaient été assurés en tant que dentiste de feu le Grand Dauphin lui étaient conservées ; se rajoutaient les indemnités de service du Roi (2.000 livres), de la Reine (2.000 livres), du Dauphin Louis-Joseph (60) (1.000 livres à partir du 1^{er} mai 1787), et de Madame Elisabeth (1.000 livres).

A handwritten receipt on aged paper. At the top, it reads 'Au S. Savalete de Langes' and 'Pour les Bourdet'. The amount '1000' is written in the center. On the right, there is a signature and the year '- 187'. Below this, the year '1789' is written. The main text is in cursive and reads: 'Administrateur de mon Trésor Royal chargé du Département de la Caisse générale M. François Louis Joseph La Borde de Mercville, payeur comptant au S. Savalete de Langes l'un des Administrateurs de mon Trésor Royal chargé du paiement des Pensionnaires à autres dépenses énoncées dans mon Édic. du mois de Mars 1788, la Somme de Mille livres pour remboursement de dépenses et opérations au S. Bourdet Dentiste de Madame Elisabeth pendant l'année révolue au présent mois. Fait à Versailles le 16. May 1789.' There is a circular stamp on the left that says 'ROYAUME FRANÇAIS' and 'DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES'. At the bottom, there is a signature and the words 'Comptant au Trésor Royal'.

Gages dus à E. Bourdet pour le service de Madame Elisabeth en 1788
(CARAN, O/1/669)

A toutes ces sommes s'ajoutaient diverses indemnités ponctuelles versées pour ses déplacements et voyages à la suite du Roi et de sa famille. Leur montant est connu pour l'année 1789 ; Louis XVI lui assurait ainsi 3.500 livres pour les dépenses à sa suite et les voyages engagés à son service personnel, augmentées de 2.000 livres pour celui de sa famille.

A handwritten receipt on aged paper. At the top, it reads 'Au S. Savalete de Langes' and 'Pour les Bourdet'. The amount '3500' is written in the center. On the right, there is a signature and the year '- 187'. Below this, the year '1789' is written. The main text is in cursive and reads: 'Administrateur de mon Trésor Royal chargé du Département de la Caisse générale M. Joseph Duruey payeur comptant au S. Savalete de Langes l'un des Administrateurs de mon Trésor Royal chargé du paiement des Pensionnaires à autres dépenses énoncées dans mon Édic. du mois de Mars 1788, la Somme de Trois mille cinq cents livres pour indemnité au S. Bourdet mon Dentiste des dépenses à sa suite et voyages pendant la présente Année. Fait à Paris le 31. Décembre 1789.' There is a circular stamp on the left that says 'ROYAUME FRANÇAIS' and 'DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES'. At the bottom, there is a signature.

Gages dus à E. Bourdet pour le service du Roi en 1788
(CARAN, O/1/669)

On peut supposer néanmoins que ces déplacements perpétuels et la fatigue induite furent à l'origine de l'achat qu'il fit d'une maison sise rue de l'Orangerie à Versailles par adjudication du 4 avril 1780 au Châtelet de Paris (61).

Outre ces gratifications pécuniaires, Etienne obtint du Roi la faveur de pouvoir désigner un survivancier (62) aux charges dont il était pourvu. Le 27 mars 1783 (63), il signait un traité (64) avec

« Jean-Joseph Dubois, chirurgien-dentiste à Paris, y demeurant rue Sainte-Marguerite, paroisse Saint-Sulpice.

Lesquels ont arrêté entre eux les conventions qui suivent :

Art.1

Ledit sr Bourdet promet avec l'agrément du Roi, de Monsieur et de Monseigneur le comte d'Artois, frères de Sa Majesté de donner sa démission à titre de survivance de la charge de chirurgien-dentiste du Roi et de celle de chirurgien-dentiste des princes de la famille royale, dont il est pourvu, en faveur dudit sr Dubois, moyennant la somme de cent cinquante mille livres sous les conditions ci-après exprimées.

Art.2

Ledit sr Bourdet promet et s'oblige de paier ladite somme de cent cinquante mille livres audit sr Bourdet ou à ses ayant-cause, savoir :

- 1) soixante mille livre le jour du [illisible] à titre de survivance, qui seront accordés audit sr Dubois ;
- 2) soixante mille livres le premier mai mil sept cent quatre-vingt-huit, ou même avant dans le cas de démission pure et simple ou de décès dudit sr Bourdet, auquel cas cette somme serait exigible dans le courant de l'année où ledit sr Dubois entrerait en exercice ;
- 3) et trente mille livres dans le courant de l'année de l'entrée en possession dudit sr Dubois dans lesdites charges, soit par la mort, soit par la démission pure et simple dudit sr Bourdet ; en faisant lequel paiement de trente mille livres, il sera remis audit sr Dubois le brevet d'assurance de pareille somme accordé par Sa Majesté audit sr Bourdet, lequel brevet ledit sr Dubois, par ce moyen, demeurera propriétaire et il pourra en conséquence en faire expédier un autre à son profit.

Art.3

Au cas de décès dudit sr Dubois, avant d'être en possession desdites charges, il est convenu 1) que, s'il décède avant le premier mai mil sept cent quatre-vingt-huit, ledit sr Bourdet gardera trente mille livres sur les soixante mille livres qui doivent lui être payées à la première époque ci-dessus fixée et il ne sera tenu de rendre aux ayant-cause dudit sr Dubois que les trente mille livres de surplus dans l'année du décès dudit sr Dubois ; 2) et que s'il décède après ledit jour premier mai mil sept cent quatre-vingt-huit, ledit sr Bourdet gardera ladite somme entière de trente mille livres sans être obligé d'en rien rendre, encore que dans tous ces cas, les provisions à titre de survivance devinssent sans effet.

Art.4

Si ledit sr Dubois décède après ledit jour premier mai mil sept cent quatre-vingt-huit avant d'être en possession desdites charges, il est aussi convenu que ses ayant-cause demeureront quite des secondes soixante mille livres stipulées par l'article 2, payables à cette époque et si

cette somme se trouvait payée, ledit sr Bourdet serait tenu de la rendre aux ayant-cause dudit sr Dubois dans l'année de son décès.

Art.5

Ledit sr Bourdet se réserve pendant sa vie tous les émolumens quelconques de ses charges et places à la Cour, encore que ledit sr Dubois comme survivancier soit dans le cas, au défaut dudit sr Bourdet, d'en faire le service sans pouvoir, par ledit sr Dubois, prétendre aucune indemnité ni dédommagement. Seulement il pourra appliquer à son profit les gratifications extraordinaires ou récompenses qui pourront lui être accordées particulièrement par le Roi ou la famille royale, autres néanmoins que celles déjà accordées audit sr Bourdet.

Art.6

Mais attendu ladite réserve, ledit sr Bourdet s'oblige de paier audit sr Dubois annuellement l'intérêt sans aucune retenue d'imposition, savoir :

- 1) sur le pied de deux et demi pour cent revenant à quinze cents livres des soixante mille livres payables la première époque à compter du jour que le paiement en sera fait jusqu'au premier mai mil sept cent quatre-vingt-huit, passé lequel tems ledit sr Bourdet demeurera quite de cet intérêt ;
- 2) et sur le pied de cinq pour cent revenant à trois mille livres des soixante mille livres payables à la seconde époque, aussi à compter du jour que le paiement en sera fait jusqu'à ce que ledit sr Dubois entre en possession de l'exercice desdites charges par le décès ou la démission pure & simple dudit sr Bourdet.

Art.7

Pour faire connaître ledit sr Dubois et le mettre à portée d'inspirer la confiance qu'il mérite, et d'ailleurs pour lui faciliter les moyens de remplir les engagements qu'il vient de contracter, ledit sr Bourdet se l'associe jusqu'à la fin de l'année mil sept cent quatre-vingt-huit pour tous les gains qu'ils pourraient faire l'un et l'autre dans Paris, lesquels seront mis fidèlement en masse et partagés par moitié quand et chaque fois que bon leur semblera, de la main à la main, sans qu'ils soient obligés respectivement de se rendre aucun compte par écrit. Jusqu'à cette époque de la fin de mil sept cent quatre-vingt-huit, ledit sr Dubois sera nourri à la table dudit sr Bourdet, auquel il n'aura à paier que le loyer des chambres ou de l'appartement qu'il occupera dans la maison dudit sr Bourdet.

Au commencement de l'année mil sept cent quatre-vingt-neuf, ledit sr Bourdet quittera entièrement le service de Paris, lequel sera fait par ledit sr Dubois, seul, qui en aura tout le bénéfice.

Il demeure ôté à présent & pour toujours excepté de la Société la Maison d'Orléans, celle de Penthièvre et l'Ecole militaire que ledit sr Bourdet se réserve expressément.

A ce faire était présent et intervenu sr Vincent Foucou, chirurgien-dentiste à Paris, y demeurant rue Sainte-Marguerite, paroisse Saint-Sulpice. Lequel a déclaré qu'il se rend et constitue caution répondant solidaire dudit sr Dubois, son neveu, envers ledit sr Bourdet pour l'exécution de tous les engagements et obligations que vient de contracter ledit sr Dubois... »

Saint-Eustache ; son corps fut ensuite « transporté en corbillard avec la permission de Mgr l'Archevêque en l'église paroissiale de Ruelle [sic] près Paris pour y être inhumé en présence de ceux qui ont signé à notre minute » (65). Il s'agissait de son frère Bernard, de son beau-frère Jean-François Fontaine et de Dubois.

Un inventaire des biens du défunt fut dressé le 16 octobre suivant ; il révéla une fortune confortable mais mit aussi en évidence l'existence de quelques dettes : 18.000 livres envers Louise-Sophie Croissant de Garangeot, 20.000 livres à son frère Bernard, 8.000 livres aux créanciers de son gendre Quentin de Villiers, 8.000 livres à sa veuve née Marguerite-Louise Fontaine et surtout 230.000 livres à sa petite-fille Marie-Marguerite-Louise Auger de Montignac.

En revanche étaient à porter à l'actif 25.000 livres dues par le Roi au titre de pensions et gages divers, ainsi que les 30.000 livres restant à payer par Dubois pour la cession de ses charges (66). Cependant, ce dernier n'allait jamais s'exécuter du fait des événements ; Louis XVI, emprisonné au Temple après le 10 août 1792, avait demandé, à plusieurs reprises, au Ministre de la Justice d'autoriser Dubois à le visiter car il souffrait d'un abcès, ce qui lui fut toujours refusé. Peu après la mort du Roi, Dubois demanda la liquidation et le remboursement de sa charge ; la décision de la commission idoine reste inconnue. Quoiqu'il en ait été, le 12 mai 1794, avec l'espoir d'obtenir le remboursement des 120.000 livres versées, il assignait devant le tribunal du 2^e arrondissement les consorts Bourdet pour non-respect des clauses du traité signé, soutenant que la charge qui faisait son objet s'était trouvée supprimée avant même la mort de son cocontractant et donc avant qu'il ait pu lui-même être titularisé. Un premier jugement du 12 mai 1794 lui fut favorable mais ses adversaires firent appel et obtinrent finalement gain de cause. Le 2 novembre suivant, le tribunal du 1^{er} arrondissement relevait dans ses attendus que l'acte de cession avait été matérialisé par les deux provisions acquittées, qu'il incluait à la fois la vente de la charge et la création d'une société d'exercice visant à présenter Dubois à la clientèle, ce qui s'était effectivement trouvé réalisé. Les consorts Bourdet purent donc conserver les 120.000 livres litigieuses (67).

Étienne Bourdet avait connu une réussite professionnelle sans égale à l'époque mais, parvenu au soir de sa vie, il s'était trouvé confronté à des problèmes familiaux d'importance qui assombrirent ses dernières années. Son épouse, Marguerite-Louise Fontaine lui surviva jusqu'au 31 janvier 1818, date de son décès 39 rue Croix des Petits Champs à Paris IV^e (68) ; elle lui avait donné deux filles, dont le devenir ne fut pas sans conséquences sur l'existence propre de leurs parents.

Marie-Louise Bourdet

Née le 18 novembre 1753 à Paris, elle fut mariée par contrat des 16 et 23 septembre 1768 (69) à Jean Auger de Montignac, écuyer (70), capitaine de cavalerie à la suite de la 1^{ère} compagnie des Mousquetaires de la Garde et commissaire des guerres de l'unité (71). Les parents de ce dernier, Jean Auger et Marie Dartiges, lui constituaient en dot 300.000 livres. Avec les apports de la future (150.000 livres), le couple jouissait de 52.000 livres de rentes en 1773.

Peu avant novembre de cette même année, Jean Auger de Montignac mourût subitement (72) ; il n'avait que trente ans. Il laissait une orpheline, Marie-Marguerite-Louise, née le 6 mai 1771 et baptisée à Saint-Eustache.

Marie-Louise Bourdet devait également disparaître prématurément peu après février 1781 (73), puisque, dès le 3 novembre de la même année (74), Etienne Bourdet, père de la défunte, fut nommé tuteur de l'enfant.

En son nom, le 12 février 1789, il put ainsi donner procuration à un sieur « Laveau, négociant et armateur demeurant à Bordeaux [...] de recevoir des héritiers et représentants de M. Jean Auger et D^e Marie Dartiges, décédée son épouse, père et mère de feu s^r Auger de Montignac, le tout ou partie de la somme de 198.000 livres, venant due à M^{lle} de Montignac, en qualité de seule héritière de M. de Montignac, son père, des 300.000 livres constituées en dot audit feu s^r de Montignac » (75).

Le 7 octobre 1789, moyennant le versement de 90.000 livres, il put encore acquérir pour le compte de sa petite-fille « la terre et seigneurie de la Brosse (76) [...], consistant en un château bâti à la moderne, composé d'un rez-de-chaussée, premier étage et second étage bâti en attique, grenier au-dessus, deux corps de logis en ailes, bâtis seulement depuis plusieurs années, le tout couvert d'ardoises, cour, basse-cour, écuries, remises, jardin en parterres, jardin potager et parc, contenant la totalité environ 80 arpents ». Les terres attenantes comprenaient près de 150 arpents, sur lesquels se trouvaient encore un corps de ferme et des servitudes.

Faisaient encore partie de la transaction « la terre et seigneurie de Brière, dépendant d'icelle (77), située en Gâtinais, proche de la Ville-Saint-Jacques, laquelle terre consiste en 224 arpents ou environ [...], plus le fief appelé le Bois-Huart des Desmet [...], contenant environ 16 arpents en une pièce relevant de la terre et seigneurie de Bellefontaine, et la terre de Brière en plein fief de la terre et seigneurie de Varennes, [...] plus le fief de Cocherye-Saint-Yon, situé sur la paroisse de Ville-Saint-Jacques ».

Un second acte est annexé au précédent et concerne la vente du mobilier des divers immeubles. Ce furent sans doute les derniers documents notariés que signa Etienne Bourdet puisqu'il mourût cinq jours plus tard, ainsi qu'il a été dit.

C'est donc sa veuve, Marguerite-Louise Fontaine qui se vit chargée de ses responsabilités le 13 octobre 1789 par Etienne-Claude Duquesne, lieutenant particulier au Châtelet (78). Elle ne tarda pas à émanciper sa petite-fille « par lettres obtenues en la chancellerie du Palais à Paris le 24 février 1790 » (79), un galant du meilleur monde s'étant présenté pour demander sa main.

C'est ainsi que le 17 mai 1790, s'étant vu agréé, « Très haut et très puissant seigneur Léonard-Alexis de Bertin (80), chevalier, Conseiller du Roi en Son conseil, président en Sa chambre des Comptes de Paris, majeur, fils de très haut et très puissant seigneur Jean de Bertin, chevalier, seigneur de Saint-Martin en Périgord, Conseiller du Roi, maître honoraire en Sa chambre des Comptes de Paris, et de très haute et très puissante Dame Françoise de Chalup, son épouse, demeurant à Paris, rue de la Chaussée d'Antin, paroisse de la Madeleine de la Ville-l'Evêque » (81), unit sa destinée à la petite-fille d'Etienne Bourdet, la cérémonie ayant eu lieu le 24 juillet suivant. ».

Pour moins illustre qu'elle ait été, la « haute et puissante demoiselle Auger de Montignac »[sic] était richement dotée ; ses apports consistaient en plus de 90.000 livres, « restant dues par M.

Auger de Bordeaux sur les 300.000 livres constituées en dot à feu M. Auger de Montignac » par les parents de ce dernier en 1768 ; « 150.000 livres, faisant le principal au denier 20 de 6.000 livres de rentes constituées en dot pour Madame de Montignac par Monsieur et Madame Bourdet, ses père et mère, aux termes de son contrat de mariage susdaté ;2.700 livres de rente viagère à prendre sur celles créées par l'édit de février 1781, constituée sur la tête de feu Madame de Montignac et sur celle de Mademoiselle de Montignac pour en jouir par elle par contrat de constitution de ladite rente par devant M^e Duquesnoy et son confrère, notaires à Paris, le 4 paroisse de Dormeil, proche de Montereau Faut Yonne, acquise par feu M. Bourdet pour M^{lle} de Montignac (82) [...] ; les meubles du château, de la terre et bâtiments et dépendant chevaux, bestiaux, [...] acquis par contrat passé devant ledit M^e Gérard, notaire à Paris le même jour 7 octobre 1789, moyennant 25.000 livres ; la somme due [...] pour le reliquat [...] du compte de tutelle » (83). En définitive, la mariée possédait 329.500 livres de droits.

Le jeune couple s'installa rue Croix-des-Petits-Champs, où demeurait toujours Marguerite-Louise Fontaine. Le 30 septembre 1791, cette dernière vendit à sa petite-fille le château de la Fossée, ainsi qu'une ferme seigneuriale dépendant du fief du Fayet, le tout sis à Sevran, qu'elle avait acquis le 25 octobre 1790 pour 90.000 livres de Gaspard-Séraphin-Mathurin Grout de Saint-Pair et de son épouse née Marie-Françoise-Joséphine Moreau de Gorenflos (84).

Le couple Bertin traversa la Révolution sans grand dommage, Léonard-Alexis et sa femme s'étant dits agriculteurs à Rueil (85). Le 19 frimaire an IV (10 décembre 1795), ils y achetèrent la maison de Jean-Philippe Ricci, ancien chirurgien-dentiste (86), mitoyenne du château de Maurepas qu'ils hériteront à la suite du décès de Marguerite-Louise Fontaine, veuve Bourdet, le 31 janvier 1818 (87) et qu'ils vendront quatre ans plus tard, ne conservant que leur acquisition.

Léonard-Alexis mourût le 30 avril 1847 à Paris 1^{er} ; sa veuve lui survécut jusqu'au 11 avril 1857, date de son décès à Rueil.

Ils ont laissé une postérité actuelle.

Louise-Sophie Bourdet

Elle naquit le 18 juillet 1760 rue de l'Arbre Sec et fut baptisée le lendemain en l'église Saint-Germain l'Auxerrois, paroisse des Rois de France ; le parrain était Georges (de) La Faye, ancien directeur de l'Académie de Chirurgie, professeur royal aux Ecoles de Chirurgie et la marraine, Louise-Sophie Croissant-Garangeot, fille majeure (88).

Pourvue assurément de tous les agréments du sexe, elle ne se montra que trop précocement ouverte aux tentations du siècle « et, par elle, le déshonneur entra dans la maison » (89). Pressentant ses luxurieuses dispositions, ses parents avaient cru trouver une échappatoire conjugale en la personne du successeur de leur gendre Jean Auger de Montignac, mort en charge à la fin de 1773.

C'est ainsi que « le mardi 21 mars de l'an 1775, [en la chapelle Sainte-Marie l'Egyptienne, dite la Jussienne, sise rue Montmartre, en la paroisse Saint-Eustache], Messire Jean-Philibert Quentin, chevalier, seigneur de Villiers-sur-Orge, capitaine à la suite de la cavalerie (90), commissaire de la 1^{ère} compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roy, âgé de vingt-cinq ans et demi, fils de défunt Louis-Philibert Quentin, chevalier, seigneur de Villiers-sur-Orge, ancien

Maître d'hôtel du Roy, et de D^e Marie-Anne-Adrienne de Guedeville, demeurant rue Basse, porte Saint-Denis, paroisse Saint-Laurent, [épousa] Louise-Sophie Bourdet, âgée de quatorze ans et demi.

Jean-Baptiste de Ballias, prêtre du diocèse d'Agen, licencié en droit civil et de chapelle ordinaire et vicaire général du diocèse de Fréjus, ami », reçut le consentement des époux.

Assistaient à la cérémonie, outre les parents Bourdet, « M^{re} Etienne-Didier Gueret, écuyer, ancien Mousquetaire, Ecuyer de Madame, [...], M^{re} Antoine-Guillaume de Lachaud, écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis [...], amis [...] du sieur époux ; M^e Nicolas Mercier du Merle, avocat en parlement [...], s^r Nicolas Jarry, chirurgien major de la colonelle des Suisses [...], amis [...] de la dame épouse » (91).

Dès le début, ce ne fut pas l'entente cordiale dans le couple et Louise-Sophie s'en fut sans doute chercher des consolations hors du domicile conjugal (92). Deux ans plus tard, elle fut mêlée à une affaire assez trouble.

Une certaine Marie-Claude-Eléonore-Alexandrine Guitton de Champfleury avait convolé le 8 janvier 1771 à Croix-des-Bouquets (Saint-Domingue) avec un sieur Jean-Jacques-Gatien Le Bretton des Chapelles, sénéchal et lieutenant de l'Amirauté à Saint-Marc, une autre localité dominicaine. Trois enfants leur étaient nés entre 1772 et 1776. Pour une raison inconnue, la susdite dame revint s'établir en France ; son mari l'accompagna mais, sans doute rappelé par les devoirs de sa charge, regagna très vite Saint-Domingue où il devait rester de 1777 à avril 1788. Quittant bientôt Paris et ses plaisirs, l'épouse esseulée se fixa curieusement dans un endroit fort reculé de la forêt de Sourdun, au prieuré de Fontaine-aux-Bois (paroisse de Melz-sur-Seine) (93) et fit alors la relation suivante à son lointain mari :

« Je vais te dire une singulière chose qui m'est arrivée peu de temps après mon arrivée à la campagne : on a exposé un enfant à ma porte avec une lettre qui m'était adressée pour m'engager de garder cette petite malheureuse qui avait près de six semaines ; elle était belle comme le jour. Mon fils (94) m'a tant prié de la garder que je n'ai pu m'y refuser. Je n'en suis pas fâchée à présent ; ce sera une petite compagnie pour moi quand je retournerai à la campagne. Cette petite est bien jolie et bien intéressante ; enfin, tu connais mon faible pour les enfants » (95).

Or, contrairement à ce qu'elle laissait entendre, Madame Le Bretton des Chapelles ramena l'enfant avec elle et la fit baptiser en l'église Saint-Pierre, au village de Montmartre, où elle s'était installée rue Royale :

« Le vendredi 21 juin 1782 a été baptisée sous condition une fille âgée de deux ans et demi environ, qui a été exposée dans le prieuré de la Fontaine-aux-Bois, forêt de Sourdun, paroisse de Mêlé, diocèse de Sens, dénommée Agathe dans un billet adressé à Madame Marie-Claude-Eléonore-Alexandrine Guitton, épouse de M^{re} Jean-Jacques-Gatien Le Breton des Chapelles, Conseiller du Roi, Sénéchal et Lieutenant de l'Amirauté dans la ville de Saint-Marc, île et côte Saint-Domingue, que l'on prie de se charger de l'enfant et qui effectivement en prend soin, qui nous a requis de la baptiser sous condition (96), ladite dame demeurant rue Royale de cette paroisse. Le parrain M^{re} Pierre-Claude-Gatien Le Breton des Chapelles, fils mineur du susnommé et de ladite dame Guitton ; la marraine Louise-Sophie Bourdet, épouse de M^{re} Jean-Philibert Quantin Devilliers, chevalier, seigneur de Villiers-sur-Orge, capitaine à la suite de la cavalerie ».

La présence de Louise-Sophie Bourdet interpelle ; à l'époque, les liens entre parrain/marraine et filleul(e) équivalaient à des rapports filiatifs (97). La petite Agathe n'aurait-elle pas été alors le fruit d'une liaison extra-conjugale ? Et, si l'on admet que Louise-Sophie est sa vraie mère, qui aurait été son père ?

En juin 1788, M. Le Bretton des Chapelles revint en France et le 22 août suivant, il déposait à l'étude Tiron divers papiers, dont des lettres et l'acte de baptême donné ci-dessus, qui établissaient que l'on avait prié sa femme d'adopter l'enfant baptisée sous le prénom d'Agathe et montrant sa réticence devant cette procédure à lui imposée.

Au début du printemps 1790, il regagna Saint-Domingue, abandonnant à nouveau ses proches. Le 14 octobre suivant, le notaire Pierre Tiron recevait un commandement par huissier, agissant sur commission du parlement et lui enjoignant de modifier l'acte de baptême d'Agathe selon les termes suivants :

« Le vendredi 21 juin 1782 a été baptisée Agathe, fille âgée de deux ans et demi environ, étant née le 16 décembre 1779 au prieuré de la Fontaine-aux-Bois, forêt de Sourduin, paroisse de Mesle, diocèse de Sens, issue du mariage de Jean-Jacques-Gatien Breton des Chapelles, Conseiller du Roi, Sénéchal et Lieutenant de l'Amirauté dans la ville de Saint-Marc, île et côte Saint-Domingue, y demeurant, et de Marie-Claude-Eléonore-Alexandrine Guiton, sa femme, celle-ci présente, le père absent. 14 octobre 1790 ».

La procédure n'était pas ordinaire et elle dut être initiée par un très grand personnage, ayant barre sur de nombreux députés et désireux de cacher les conséquences d'une liaison appelée à demeurer secrète. Du fait de ses charges, Etienne Bourdet avait accès à Versailles, sa famille occasionnellement aussi sans doute. Il y côtoyait les princes et l'un d'eux, qui aurait pu ainsi s'intéresser aux agréments de Louise-Sophie, pourrait bien être le père génétique de la jeune Agathe. Le comte d'Artois écarté puisqu'émigré depuis le 16 juillet 1789, son frère Provence parce que mal vu des parlementaires, il ne reste que Louis-Philippe d'Orléans, bientôt appelé Philippe-Egalité, qui ferait un père très plausible car, non seulement il collectionnait les maîtresses dont il eut plusieurs enfants naturels, mais en outre il comptait de nombreux soutiens à l'Assemblée Constituante. Rentré d'Angleterre en juillet 1790, il y aurait pu mobiliser la faction Orléans pour obtenir l'arrêt désiré à l'automne (98).

Dès lors que l'on admet cette hypothèse, il paraît évident que Madame Le Bretton des Chapelles était dans la confiance ; un accouchement clandestin à la Fontaine-aux-Bois offrait toutes les garanties de la clandestinité.

Mais Louise-Sophie, dotée d'une nature généreuse, ne s'était pas arrêtée en si bon chemin après cette maternité certainement non désirée ; elle ne s'intéressait désormais qu'à ses semblables, imitant en cela la Raucourt, initiatrice de la fameuse loge de Lesbos, qu'elle dut certainement fréquenter (99).

En effet, à partir de 1783, la célèbre actrice abrita ses turpitudes dans une maison sise précisément 35 rue Royale (100), à deux pas de celle où résidait Madame Le Bretton des Chapelles.

Bref, le mari trompé conçut bien du désagrément de cette situation devenue notoire et « furieux de se voir toujours supplanté par de petites demoiselles, se plaignit d'abord aux parents ». Louise-Sophie comparut ; « on lui chanta pouilles, puis, pour la convaincre, on essaya de la douceur, ensuite de la violence, rien n'y fit. Alors le mari désespéré d'avoir une telle femme,

saisit la justice de ses mésaventures conjugales. Le scandale fut énorme » (101). [M^e Prevost de Saint-Lucien écrivit en 1784] « un Mémoire, car il ne plaide point, en faveur [de l']ancien Mousquetaire, [...] contre sa femme, qui demande sa séparation à raison des sévices et mauvais traitemens (102) : il n'a pas dissimulé que cette dame était tribade et il s'est expliqué là-dessus sans mystère ; ce qui a donné lieu samedi aux Magistrats de Grand'Chambre, en rendant arrêt qui admet la dame de Villiers à la preuve, de supprimer le paragraphe du Mémoire, où il est question de tribaderie, comme contraire aux bonnes mœurs et à l'honnêteté publique » (103).

Louise-Sophie, toujours mineure, dut avoir quelques difficultés à produire les preuves des voies de fait invoquées dans ses dires. Pour pallier le risque de la voir contrainte de réintégrer le domicile conjugal, Etienne, son grand-père et tuteur, obtint par ordre du Roi qu'elle fût autorisée à se retirer dans un couvent.

« Un arrêt contradictoire du 9 avril dernier, a enjoint à la dame de Villiers de réintégrer la maison de son mari. Sur le commandement à elle fait en vertu de l'arrêt, la dame de Villiers a excipé de l'ordre. Le sieur de Villiers demande s'il peut espérer d'être autorisé à faire enlever sa femme partout où il la trouvera et à se faire assister de main-forte, jusqu'à ce que force demeure à justice.

L'affaire était sur le point de recevoir sa décision, lorsque la dame de Villiers a formé sa demande en séparation de corps » (104) ; elle obtint finalement gain de cause avant le 12 octobre 1789 (105) et à nouveau, « put donner libre cours à ses instincts » (106).

Menant la vie à grandes guides, rôtiissant le balai avec application, l'argent filait, le temps aussi. Le 15 mai 1790, Louise-Sophie se trouva ainsi contrainte d'emprunter 14.000 livres à sa nièce Marie-Marguerite-Louise Auger de Montignac, représentée par Marguerite-Louise Fontaine, sa curatrice aux causes et tutrice à ses actions immobilières, cette somme devant être remboursée le 1^{er} mai 1793 en un seul versement effectué « espèces sonnantes ayant cours, sans aucun billet, papier, ni effets royaux » (107).

Le devenir de Louise-Sophie Bourdet nous reste mal connu ; la Révolution lui permit de divorcer de Jean-Philibert Quentin, sans doute dans le courant de 1793. Ce dernier, qui avait abandonné son surnom terrien, devait se remarier le 15 février 1794 (27 pluviôse an II) à Paris avec Louise-Victoire Raoux, née ca 1761 de Jean Raoux et de Jeanne Reynes, veuve de Antoine Pons (108).

Louise-Sophie hérita de sa mère, décédée le 31 janvier 1818 ; dans l'inventaire successoral, elle était dite veuve de Jean-Philibert Quentin de Villiers, la seconde union de ce dernier ayant été invalidée par la loi abrogeant le divorce et votée en 1816. Elle habitait alors Rueil. Son devenir, ainsi que la date de son décès, sont restés inconnus (109).

Les élèves d'Etienne Bourdet

1 - Bernard Bourdet

Né le 30 septembre 1732 à Birac d'Agen, dernier de la fratrie, il fit une carrière dans l'ombre de son frère Etienne mais n'atteignit jamais sa notoriété. C'est lui qui dut le former et il paraît avoir débuté sa pratique rue de l'Arbre Sec (110). Il y exerça sans doute jusqu'en 1766, date à laquelle Etienne se fixa rue Croix des Petits Champs. Au fil du temps, il reprendra deux de ses charges, ainsi celle de chirurgien opérateur du duc d'Orléans :

« Et ledit jour vingt-et-un septembre mille sept cent soixante-quatre, à la requête dudit sr [Etienne] Bourdet, demeurant à Paris, rue Croix des Petits Champs, les provisions énoncées ci-contre et la sentence d'enregistrement d'icelles, ainsi que l'arrêt de la Cour des Aydes, ont été signifiés aux maîtres en chirurgie de la ville et faubourgs de Paris en leur école, rue des Cordeliers, enclos de Saint-Côme [...] par exploit de Cardin, huissier de cette Cour duement contrôlé ledit jour vingt-deux septembre par Haudry.

De par le Roy, Monseigneur, Premier prince du sang, duc d'Orléans, le premier gentilhomme de Notre chambre, Premier maître de Notre hôtel et conseiller ordinaire, et vous, Trésorier général et contrôleur de Notre Maison, salut.

Notre charge de chirurgien opérateur qu'avait, tenait [...] le sr Etienne Bourdet, dentiste, étant présentement vacante par la démission pure et simple qu'il en a volontairement faite entre Nos mains par acte cy-attaché, sous le contre-scel de Nos armes, scavoir faisons que, bien informé de la capacité et expérience, de la fidélité et affection à Notre service du sr Bernard Bourdet, dentiste, son frère, et voulant luy donner un témoignage de Notre bienveillance et considération des bons services que Nous avons reçus de son frère, Nous, pour ces causes à ce Nous mouvant, luy avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes signées de Notre main Notre dite charge de Bourdet, frère, aux honneurs, prérogatives, privilèges, franchises, libertés, fruit et profit, revenus et émolumens y appartenant, et aux gages et droits qui seront réglés par l'état que Nous en arrêterons et ce, tant qu'il Nous plaira [...]

Vous mandons et à chacun de vous, en droite foy, enjoignons que vous étant apparu des bonne vie et mœurs, conversation, religion catholique, apostolique, romaine dudit sr Bourdet cadet et de luy pris et reçu le serment en tel cas requis et accoutumé, vous ces présentes enregistriez ès registre de Notre Maison.

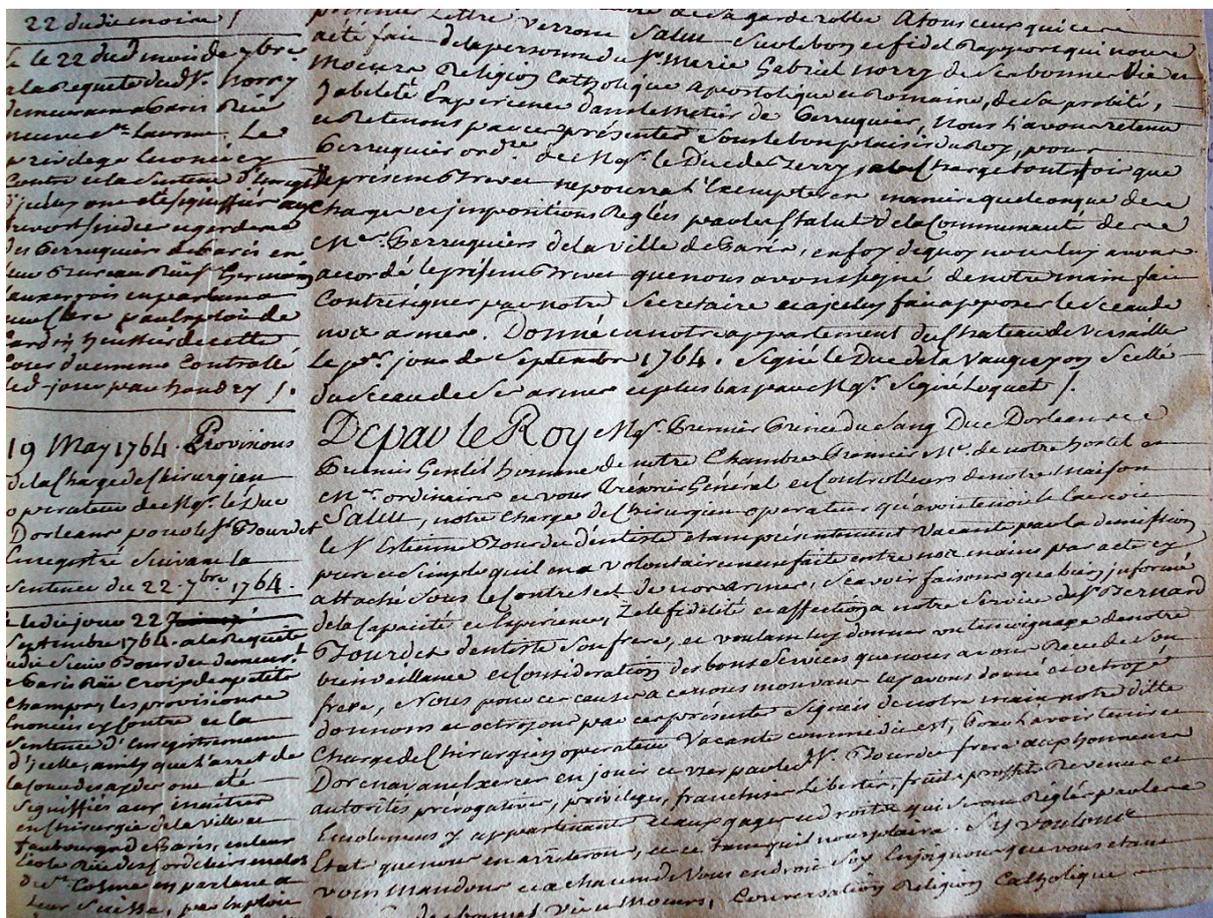
Louis-Philippe, duc d'Orléans
Pour Mgr, Le Moyne de Bellisle » (111)

Le 16 juin précédent, au Palais Royal, Bernard Bourdet avait prêté le serment exigé devant Emmanuel-Louis-Auguste, comte de Pons-Saint-Maurice, lieutenant-général des armées du Roi, Premier gentilhomme de la chambre du duc (112).

En 1777, il exerçait, en tant que chirurgien-dentiste, rue Saint-Honoré, « au coindu cul-de-sac de l'Oratoire » (113) puis, à partir de 1782, quai de l'Ecole, « vis-à-vis du Pont Neuf » (114).

Le 13 mai 1783, il achetait à son frère, pour 20.000 livres, sa charge d'opérateur ordinaire du Roi, « s'obligeant de payer scavoir 16.000 livres aussitôt l'obtention des provisions, les 4.000 restantes dans un an dudit jour », ce sous réserve pour Etienne d'obtenir la survivance (115).

Il figure ainsi dans les états de la Maison du Roi jusqu'en 1792 ; il touchait 600 livres de gages annuels (116) auxquels se rajoutait une indemnité de nourriture qui s'élèvera à 1.825 livres en 1792. Cette même année, il lui sera accordé encore 600 livres de gratification à titre de récompense.



charge de chirurgien opérateur du duc d'Orléans octroyée à B. Bourdet (CARAN, O/1/105)

Il s'intéressa, comme son frère, à la lithotomie et à compter de 1785 et jusqu'en 1792, il figure dans les almanachs comme « opérateur du Roi pour la pierre, au grand appareil ».

Le 2 mai 1793, il demanda la liquidation de sa charge et le paiement des sommes dues. Sa demande se trouva renvoyée à la commission de liquidation (117).

Il mourut entre cette date et juillet 1794.

Il avait épousé, avant 1775, Julie-Françoise Godelard (118), dont le frère, Jean-Claude était contrôleur des rentes de l'hôtel de ville de Paris et receveur des fermes du Roi. Son devenir est inconnu.

2 - Jean-Baptiste Fontaine

Né ca 1730, beau-frère d'Etienne Bourdet, il fut son élève (119) ; reçu dentiste expert à Saint-Côme (1757), il se fera pourvoir de la charge de dentiste de l'Ecole Militaire en 1776 (120).

3 - Jean-Baptiste Prevost (Prevôt)

Probablement originaire de Montpellier, il se disait neveu et élève du « chevalier Bourdet » ; il exerça à Varsovie, tant en ville qu'à la Cour, au moins durant la période 1775-1777, traitant « scorbut, abcès, excroissances, pourritures des mâchoires » (121).

Le 16 avril 1777, la presse locale signalait qu'Anna-Paulina Sapieha, veuve de Jan Kajetan Jablonowski, voïvode de Braclaw, s'était attachée ses services et qu'il faisait désormais partie de sa Maison (122).

Il devait se trouver encore dans la capitale polonaise en 1779, car il y figure, comme dentiste, parmi les membres de la Loge *Le Silence Parfait*. Il fut en outre membre-fondateur de la Loge *Les Trois Couronnes* à Lvov (Ukraine), puis, en 1784, d'une Loge à Montpellier. Reparti peu après en Russie, il fut membre-fondateur de la Loge *La Fidélité Parfaite* à Kamenetz-Podolsk (1784), puis de la Loge *La Réunion des Elus du Nord* à Saint-Petersbourg, qui comptait, parmi ses dignitaires, de nombreux Français (123).

4 - Lescardé

Issu d'une famille de chirurgiens d'Arras, chirurgien des hôpitaux de la Marine à Brest, La Rochelle et Arras, prétendra également avoir été formé par Etienne Bourdet. Il vendait un certain nombre de produits (antiscorbutiques, blanchissants) et d'accessoires d'hygiène ; les nombreux encarts publicitaires qu'il faisait imprimer en juin 1801, mentionnaient sa qualité d'ancien élève de Bourdet, dont le souvenir restait manifestement vif dans le public (124).

Conclusion

Avec une prescience étonnante, du fait du niveau de la Connaissance d'alors, Etienne Bourdet écrivait : « L'observation et l'expérience m'ont fait découvrir un champ fécond dont on ne verra pas de sitôt les limites ». Si ses contemporains se plurent à lui reconnaître, outre une dextérité certaine, un savoir incontestable et si la publication d'ouvrages de vulgarisation contribua beaucoup à sa réputation, son entregent et ses qualités humaines expliquent aussi sa réussite hors pair. Dans sa *Lettre à Messieurs les auteurs du Journal des Sçavans* du 30 mars 1772, Julien Botot soulignait encore, et ce n'est pas la moindre des qualités de ce « grand praticien [...] l'assurance que l'on a de la droiture de son esprit et de son cœur ».



Notes

- (1) Dans l'actuel Lot-et-Garonne.
- (2) Combes selon copie de l'acte de baptême d'Etienne, Lacombe selon son acte de mariage. Jean Bourdet habitait Birac et sa future Seyches.
- (3) Parrain : Raymond Bourdet, grand-père de l'enfant ; marraine : Marie Lantourné, femme d'Etienne Lacombe, tante ; témoins : Elie Bourdet et Jean Lacombe.
- (4) M. Ruel-Kellermann, p.1, reprenant G. Dagen. Les registres de Birac ne sont pas consultables sur internet.
- (5) Outre Etienne Lacombe, on relève les noms de nombreux autres chirurgiens parmi les parents et amis. Le 8 janvier 1728, en l'église de Seyches, Marie Lacombe, fille du couple Lacombe-Lantourné, épousait Léonard Faye, lui-même chirurgien, fils de feu Antoine Faye et d'Isabeau Laubier. Au même endroit, le 12 août suivant, Pierre Lacombe, chirurgien, frère d'Etienne, convolait avec Marie Borderie.
- (6) E. Bourdet, 1757, p.IX et X, Avertissement.
- (7) G.P. Le Monnier, 1754 (a), p.1.
- (8) La date communiquée par M. Ruel-Kellermann, p.1, est erronée.
- (9) Le 5 octobre 1742, Magdeleine Cauvin, veuve de Jean Fontaine, était nommée tutrice de Guillaume-Jean-Baptiste, Constance-Magdeleine, Marguerite-Louise et Geneviève Fontaine, leurs quatre enfants mineurs. C.A.R.A.N., Y //4604, registre des tutelles.
- (10) E. Bourdet, 1754 (a), p.1.
- (11) G.P. Le Monnier, 1754 (b), p.1.
- (12) E. Bourdet, 1754 (b).
- (13) Le manuscrit avait fait l'objet d'un rapport de Georges de La Faye et d'Antoine Louis devant l'Académie Royale de Chirurgie en 1756 (Acad. Médecine, Ms carton 61). M. Ruel-Kellermann (p. 1 à 6) a fait une analyse précise de ses deux volumineux tomes (310 et 333 pages).
- (14) En 1782 en parut à Lausanne une version, *suivie de l'Art de soigner les pieds*. M. Ruel-Kellermann (p.1) en a déduit qu'E. Bourdet était en outre pédicure. Or, il n'en est rien puisqu'était publiée, à Paris en 1787, une nouvelle version sous le titre *L'art de soigner facilement la bouche et de conserver les dents par M. Bourdet, chirurgien-dentiste de la Reine, argumenté de L'art de soigner les pieds par M. [Nicolas-Laurent] Laforest, chirurgien pédicure de Sa Majesté et de la famille royale*. Ce dernier exerçait en fait à Paris, rue Croix des Petits Champs, chez E. Bourdet. (*Almanach de Versailles*, 1784, p.319) et il avait obtenu l'année précédente un privilège du Roi pour l'édition de son ouvrage.
- (15) Il semble y avoir travaillé jusqu'en 1765. Après la mort de la Reine le 24 juin 1768, il fut attaché à la Dauphine Marie-Antoinette dès son arrivée à Versailles (mai 1770) et poursuivit son service auprès de cette dernière lorsque Louis XVI accéda au trône, et ce, jusqu'en 1789. Almanachs royaux 1765-1789.
- (16) C.A.R.A.N., O/1/103, f°237-238.
- (17) C.A.R.A.N., O/1/104, f°354.
- (18) Ces charges n'étant pas héréditaires, le titulaire (ou ses héritiers) devait en acquitter la finance à son prédécesseur et les provisions d'office au Trésor Royal. Les sommes garanties par brevets servaient à couvrir le prix d'achat de la charge ; elles étaient nettement plus importantes que les gages, versés plus ou moins régulièrement, voire parfois non acquittés. Dans ce cas, le Trésor compensait le manque à gagner par une pension fixe versée annuellement.
- (19) C.A.R.A.N., O/1/105, f°716. Le 5 décembre 1761, Etienne Bourdet avait repris la charge d'opérateur pour les dents tenue précédemment par Mouton, survivancier de Capperon en date du 13 décembre 1749 ; il devait encore 24.000 livres à la succession de son prédécesseur. C'est par faveur que

le Roi octroyait cette survivance qui permettait aux héritiers du titulaire mort en charge de pouvoir la céder à un tiers. Faute de quoi, elle serait revenue dans la main du souverain.

(20) C.A.R.A.N., O/1/106, f°174.

(21) Etude Lapille. Cet acte est mentionné dans une transaction du 30 janvier 1791 (étude de M^e Quatremère, notaire à Paris) entre Marguerite-Louise Fontaine, veuve d'Etienne Bourdet, et Adrien Huré. C.A.R.A.N., MC/ET/IX/828. Voir aussi acte du 27 octobre 1763, étude de M^e Dupont, Paris. Cette « maison bourgeoise » s'élevait au coin de la rue des Muettes (aujourd'hui rue René Cassin) et de la rue de Suresnes (devenue rue de la Libération), sur un terrain d'un arpent et deux perches ; l'Ecole Notre-Dame y a été construite mais a été conservée une maison assez simple, pourvue d'un très bel escalier en tommettes et rampe de bois à balustres d'époque Louis XIII .

Arch.Dép.Yvelines, déclaration pour le plan terrier de 1770 ; communication Madame D.Helot-Lecroart, membre de la Société Historique de Rueil-Malmaison.

(22) Georges de La Faye (1699-1781) avait été l'élève de Pierre Dionis ; membre associé de l'Académie Royale de Chirurgie de Madrid et de celle de Rouen il fut encore directeur de l'Académie Royale de Chirurgie de 1772 à 1774. Il est fort possible qu'il ait été apparenté aux Bourdet car on relève des Faye-Lafaye dans les registres paroissiaux de Seyches.

(23) C.A.R.A.N., O/1/108, f°246-247 ; copie du document, B.N.F., Manuscrits, Nouveau d'Hozier 60, microfilm n°29471.

(24) Il s'agit du traitement brut ; la retenue était de 10%.

(25) C.A.R.A.N., V/3/193. Père de Philippe-Egalité, Louis-Philippe d'Orléans, mourut en 1785.

(26) C.A.R.A.N., H/3914.

(27) Etude Dupont à Paris.

(28) C.A.R.A.N., MC/ET/IX/824, inventaire après décès d'E.Bourdet.

(29) *Ibidem*. Il y fera des embellissements sur la façade en octobre 1777. La maison était la dernière de la rue avant la place des Victoires. C.A.R.A.N., Z/1f/499, 1403-1404, f°35 v°.

(30) Fils du comte de Toulouse, c'était l'un des hommes les plus riches de France.

(31) Réédité en 1787 à Paris. *Almanach de Versailles*, 1782, p.319.

(32) A. Le Bihan, p.496.

(33) C.A.R.A.N., MC/ET/XXVI/712.

(34) *Mercure de France*, p.96.

(35) C.A.R.A.N., MC/ET/IX/826, MC/ET/IV/853.

(36) C.A.R.A.N., MC/ET/IX/826.

(37) C.A.R.A.N., O/1/669, f°382-391.

(38) C.A.R.A.N., O/1/111, f°390.

(39) Arch. Dép. Seine, DC6 16, f°229, v°.

(40) C.A.R.A.N., P//2597.

(41) B.N.F., Manuscrits, Nouveau d'Hozier 60, microfilm n°29471.

(42) Recensé comme ancien fief, il correspond actuellement au 109 de l'avenue Paul Doumer. Ch. Oudiette, p.541.

(43) Etude Gobert, Paris, cité Dagen.

(44) Description due à Alfred Cramail, historien de Rueil, citée Dagen, reprise *in extenso* par D.Helot-Lecroart, p.22-23. Le parc du château sera morcelé de 1863 à 1884, date à laquelle le château change de mains ; il sera détruit vers 1890.

(45) E. Bourdet, 1771, p.96.

(46) *La Gazette salulaire*, dernière page.

(47) Abbé Aubert, p.564.

- (48) « A charge de payer aux enfans du sr Rabel un principal de 3.000 livres du sur ladite maison [...] et 700 livres de rente viagère dues au sr abbé de Beauregard et à M. de Sourches, son père ». Etude Fournel à Paris. C.A.R.A.N., MC/ET/IX/824.
- (49) La fourrière fournissait le bois de la Maison du prince, qui comptait quatre chefs, permutant tous les trimestres. C.A.R.A.N., MC/ET/IX/824, inventaire après décès, octobre 1789.
- (50) Etude Fournel. *Ibidem*.
- (51) Voltaire, p.114. L'épisode est encore rapporté par Bachaumont, 1774, p.180. L'anecdote paraît plausible car la contamination serait possible par voie aérienne, la maladie se caractérisant par l'apparition à terme de pustules pouvant siéger dans la cavité buccale.
- (52) La rue Baillif donnait autrefois sur la rue Croix des Petits Champs, en face de la rue Coquillière. Elle disparut en 1863 du fait de l'agrandissement de la Banque de France.
- (53) La maison avait été auparavant la propriété de sa cousine germaine, Marie-Charlotte Lemonnier Descartes, fille de Louis-Charles Lemonnier Descartes, maître d'hôtel de la duchesse de Bourgogne, et de Marie Quentin. B.I.U. Santé, arch. Dagen.
- (54) P. Baron, p.117.
- (55) A. Chuquet, p.415.
- (56) Il faut entendre le Dauphin, futur Louis XVI, et ses frères, Provence et Artois.
- (57) Soit respectivement de 1761 à 1770, de 1762 à 1771 (brevet d'opérateur pour les dents du comte de Provence obtenu en 1771) et de 1764 à 1773 (brevet d'opérateur pour les dents du comte d'Artois accordé le 16 novembre 1773). C.A.R.A.N., MC/ET/IX/824.
- (58) Pierre-Louis-René Cahouet de Villers, Trésorier général de la Maison du Roi, avait obtenu cette place sur intervention du libertin abbé Terray (1715-1778), Contrôleur général des Finances durant les cinq dernières années du règne de Louis XV ; il devait manifestement cette faveur aux charmes de son épouse, née Victoire Wallard. C'était « une femme galante et très étourdie » qui se retrouva à la Bastille pour avoir obtenu des prêts en contrefaisant la signature de la Reine (1777). Son mari fut vite innocenté. *Journal des révolutions de l'Europe en 1789 & 1790*, p.130-132.
- (59) C.A.R.A.N., O/1/669.
- (60) Mort le 4 juin 1789, frère aîné de Louis-Charles.
- (61) Le 2 mai suivant, il versait 12.000 livres pour payer le principal de son achat entre les mains de M^e Le Pot d'Auteuil, notaire à Paris. C.A.R.A.N., MC/ET/IX/824.
- (62) La survivance était un droit accordé par le souverain et permettant à un tiers, choisi par le titulaire, de jouir de sa charge au cas où ce dernier viendrait à décéder pourvu, ce moyennant le versement d'une finance acquittée par le cédant potentiel ; les brevets de retenue étaient en revanche annulés. Faute d'obtenir la survivance, la charge revenait automatiquement au Roi.
- (63) Et non le 23 comme G. Dagen écrit dans le *Bulletin de la Société Française d'Histoire de la Médecine*, p.73.
- (64) C.A.R.A.N., MC/ET/XXVI/712, étude Eloi Fieffé.
- (65) C.A.R.A.N., O/1/669. Le corps fut inhumé près des fonds baptismaux ; assistaient encore à la cérémonie deux officiers aux Gardes Suisses, Charles de Vogelsang et N. de Glutz.
- (66) C.A.R.A.N., MC/ET/IX/824.
- (67) G. Dagen, p.73-75.
- (68) CARAN, MC/ET/XXXIV/953 et 954, étude Auguste Griois ; Arch. Dép. Seine, DQ8 563. Le 39 rue Croix des Petits Champs correspond à l'ancien 54 (1795). L'inventaire successoral, effectué à partir du 9 février 1818 à la demande du ménage Bertin et de Louise-Sophie Bourdet, mentionne la moitié de la maison de la rue Croix des Petits Champs (revenu 13.760 francs), la moitié d'une maison sise 8 quai de l'Ecole (revenu 9.000 francs) et du mobilier pour 13.760 francs.

(69) Etude Cordier à Paris. La date est mentionnée dans l'acte du 12 février 1789, nommant Etienne Bourdet tuteur de sa petite-fille mineure Marie-Marguerite-Louise Auger de Montignac (C.A.R.A.N., MC/ET/IX/821, étude Thion et Silly).

(70) Les commissaires des guerres de la Maison du Roi jouissaient de la noblesse viagère, non transmissible à leur descendance, et avec droit au port du titre d'écuyer.

(71) La finance de cet office de commissaire, alors civil, s'élevait à plus de 100.000 livres. Pour l'exercer, il fallait acquitter en outre les provisions (droits d'entrée, de marc d'or, etc...) représentant environ 5% de la finance.

(72) *Almanach Royal*, années 1773 et 1774.

(73) Il y a eu constitution d'une rente sur sa tête et celle de sa fille à la suite de l'édit de février 1781. *Vide infra*.

(74) C.A.R.A.N., MC/ET/IX/821 : « ... Mondit sieur Bourdet nommé et élu en ladite qualité par sentence homologative de l'avis des parents et amis de madite D^e de Montignac, rendue par M. le lieutenant civil au Châtelet de Paris le trois novembre mil sept cent quatre-vingt-un, laquelle qualité il a compté par acte du même jour, étant ensuite ladite sentence qui est au registre du sr Moreau, greffier de la chambre civile dudit Châtelet ».

(75) *Ibidem*.

(76) Cette seigneurie haute-justicière, « ayant le titre de Prévôté », était située sur l'actuelle commune de Ville-Saint-Jacques (Seine-et-Marne), « la susdite terre relevant du Roi en plein fief, foy et hommage à cause de la Grosse Tour de Moret ». Les vendeurs étaient Edme-Dominique Pignard, écuyer, ancien Conseiller-secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France et de ses Finances, et son épouse, Marguerite-Félicité Bourguignon de Saint-Paul. C.A.R.A.N., MC/ET/XXXIII/728, étude Girard.

Le 24 février 1790, M.-M.-L. Auger de Montignac obtint des lettres de chancellerie portant bénéfice d'âge, par lesquelles il lui fut permis désormais d'administrer ses biens (A.D.Seine, DC6 32, f°186), sa grand-mère Bourdet restant toutefois sa curatrice pour toute aliénation de ses immeubles (A.D.Seine, DC6 32, f°192).

(77) Relevant de la Brosse.

(78) C.A.R.A.N., Y//5183/A, « ... Sur quoy nous disons que ladite Marguerite-Louise Fontaine, veuve dudit sr Etienne Bourdet, est et demeurera tutrice de ladite Marie-Marguerite-Louise Auger de Montignac, sa petite-fille mineure, [...] et que ledit Bernard Bourdet est et demeurera subrogé tuteur de ladite mineure et son tuteur ad hoc dans tous les cas où elle aura des intérêts opposés à ceux de ladite veuve Bourdet, son ayeule... »

(79) C.A.R.A.N., MC/ET/IX/826, mention dans son contrat de mariage du 17 mai 1790.

(80) Né le 24 juillet 1758 à Saint-Laurent-sur-Manoire (Dordogne).

(81) Les parents du futur sont « représentés par très haut et très puissant seigneur Messire Louis-Augustin de Bertin, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, ancien président au parlement de Bordeaux, Conseiller d'Etat ordinaire ». Signait encore au contrat « Haut et puissant seigneur Alexis de Chalup, maréchal des camps et armées du Roi, inspecteur de la cavalerie, chevalier le l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, oncle maternel... » Tout ce beau monde cousinait avec Henri-Léonard de Bertin, ministre de Louis XV et propriétaire du château de Chatou (1761). Les témoins du côté Bourdet étaient plus simplement Jean-Baptiste Fontaine, dentiste et « bourgeois de Paris, grand-oncle maternel, demeurant à Paris, rue des Cordeliers, paroisse Saint-Côme et Bernard Bourdet, chirurgien ordinaire du Roi, demeurant à Paris, rue Croix-des-Petits Champs et Dame Julie-Françoise Godelard, son épouse, ledit Bourdet grand-oncle paternel ». *Ibidem*.

(82) « Suivant contrat passé devant M^e Girard et son confrère, notaires à Paris, le 7 octobre 1789 », pour 90.000 livres. C'est sans doute le dernier acte qu'il fut donné de signer à Etienne Bourdet, mort cinq jours plus tard.

- (83) C.A.R.A.N., MC/ET/IX/826.
- (84) *Ibidem*. Madame de Bertin revendra ces biens le 22 octobre 1807.
- (85) Léonard-Alexis sera maire de la commune de 1813 à 1822. Cette qualité lui est donnée dans l'inventaire successoral de la défunte. C.A.R.A.N., MC/ET/XXXIV/953.
- (86) Etude Montaud, Paris. Transcription aux hypothèques de Versailles, 77 n^o 5828. Le montant de la transaction s'élevait à 25.000 francs pour les bâtiments et à 10.000 francs pour le mobilier.
- (87) Décès à Paris IV^e.
- (88) Probablement la fille de René-Jacques Croissant de Garangeot (1688-1759).
- (89) J. de Reuilly, p.73-74.
- (90) Né le 5 août 1749 et baptisé le lendemain en l'église Saint-Eustache, Jean-Philibert Quentin de Villiers était entré aux Mousquetaires, dans la 1^{ère} compagnie, le 6 juin 1765 et y resta jusqu'à fin octobre 1773 ; il y servit ensuite comme commissaire des guerres de novembre suivant au 15 décembre 1775, date de la réforme du corps et de la suppression de sa charge. Il obtint la continuation de l'exercice de celle-ci pendant les dix ans qui suivirent. Il sollicitera en vain la croix de Saint-Louis le 20 juin 1792. Serv. Hist. Déf., Ya 51 et S. Gibiat, p.78. La noblesse de la famille Quentin était fort récente puisque ne remontant qu'au grand-père de Jean-Philibert, prénommé Jean, perruquier du Roi (1673), son portemanteau (1676) et son premier barbier (1679) ; seigneur de Villiers (1687), anobli en août 1693, ce dernier avait obtenu l'érection de la seigneurie de Champlost en baronnie (1702), sa femme Marie-Angélique Poisson ayant été première femme de chambre de la duchesse de Bourgogne, puis dame d'atours de la Dauphine, Marie-Anne de Bavière. M. Da Vinha, p.150, 206, 230, 350-351.
- (91) C.A.R.A.N., MC/ET/IV/853. Le contrat de mariage avait été signé la veille en l'étude Prévost, à Paris. Les dispositions étaient identiques à celles prises lors du mariage de sa sœur.
- (92) « Pour que le mariage conservât une apparence de sens, les jeunes filles de la bourgeoisie et de l'aristocratie, formées dans des couvents, attendaient que leurs parents choisissent un prétendant pour elles. C'est après la signature du contrat de mariage qu'elles gagnaient leur indépendance, voire leur liberté sexuelle ». O. Blanc, p.36. A partir de 1780, Louise-Sophie et son époux habitèrent le premier étage de la maison de la rue de l'Orangerie à Versailles, que leur avait louée pour neuf ans Etienne Bourdet.
- (93) Au diocèse de Sens ; le seigneur en était l'abbé Joseph-Marie Terray, contrôleur général des finances, dont les penchants coupables auraient pu l'amener à compter au nombre de ses relations tant Louise-Sophie Bourdet que la dame Le Bretton des Chapelles. La terre resta dans la famille après son décès. Anne-François Le Bretton des Chapelles, grand-père de Jean-Jacques-Gatien, avait été maire perpétuel de Montereau, dans le susdit diocèse.
- (94) François-Pierre-Claude-Gatien Le Bretton des Chapelles, né en 1773.
- (95) Elle a perdu ses deux filles en bas-âge. *Bull.G.H.C.*, p.1193.
- (96) Pratique courante pour les enfants trouvés, un premier baptême ayant pu être administré.
- (97) Ils constituaient même un empêchement canonique à un éventuel mariage.
- (98) *Si non e vero...* Agathe Le Bretton des Chapelles, « fille de feu M. Le Bretton des Chapelles, Sénéchal et lieutenant-général de l'Amirauté de Saint-Marc (île de Saint-Domingue) » épousera François-Antoine, comte de Gomer le 27 mars 1797 à Chelsea, « du consentement de Marie-Claude-Eléonore-Alexandrine Guitton » (*Royal hospital chapel registers*). Elle aura au moins deux enfants, Adélaïde-Clémentine de Gomer (née le 2 octobre 1798 à Londres) et Edmond de Gomer (baptisé le 20 janvier 1805 dans la chapelle des Saints-Anges de *London street*). A.D.Seine, D49Z 1, fonds Christian de Parrel.
- (99) « Le vice des tribades devient fort à la mode parmi nos demoiselles de l'Opéra. Elles n'en font point mystère [...] Tout le monde à Paris est au courant des faits et gestes de ces dames ». Bachaumont, 1777, p.205, mais voir aussi plus loin, 1786, p.151. En outre, Etienne Bourdet et la Fleury, une actrice

très liée avec la Raucourt, faisaient appel aux services du même tapissier, un certain Chapuy, rue du Bac ; l'hypothèse n'en prend que plus de consistance. J. de Reuilly, p.139.

(100) Au niveau de l'actuel n° 5 de la rue Pigalle. La rue Royale débutait aux guinguettes des Porcherons et aboutissait au village de Montmartre. « C'était la campagne au centre de Paris ». J. de Reuilly, p.88. Un grand nombre de filles entretenues s'y trouvaient logées par leurs galants dans des petites maisons où l'on menait joyeuse vie. Voir G. Capon, p.61 et suivantes.

(101) J. de Reuilly, p.73. La séparation de biens avait été obtenue par arrêt du Parlement du 9 avril 1783. A.D.Seine, DC6 26, f°120 v°.

(102) Quentin de Villiers abusait-il des préparations qui avaient fait la fortune de son grand-oncle Quentin de La Vienne, « ce barbier de Paris qui devint bientôt petit baigneur et que les jeunes gens de la Cour avaient mis à la mode ? Le Roi sut que cet homme avait des secrets aphrodisiaques ; comme la vigueur lui manquait souvent, il s'en trouva bien ; cela fit la fortune du barbier ». L. de Rouvroy, p.353 et 375.

(103) Bachaumont, 1786, p.151.

(104) M. Mars, p.349.

(105) L'inventaire après décès de son père la dit « épouse séparée de biens et d'habitation de M. Quentin de Villiers ». C.A.R.A.N., MC/ET/IX/824.

(106) J. de Reuilly, p.74.

(107) C.A.R.A.N., MC/ET/IX/826. Les intérêts, sur le pied du denier 20, seront versés tous les six mois. La somme faisait partie du reliquat du compte de tutelle rendu par Marguerite-Louise Fontaine à sa petite-fille, selon acte du 15 mars 1790 (étude Silly).

(108) A.D.Seine, état-civil reconstitué. Le document le dit bien divorcé d'avec Louise-Sophie Bourdet. Le 8 avril 1779, Jeanne Reynes, veuve de Jean Raoux, tutrice de sa fille mineure, Louise-Victoire Raoux, demeurant au monastère des Dames de Saint-Riquier rue Plâtrière, paroisse Saint-Eustache, demandait, à l'official de Paris, une dispense du 2° degré de consanguinité pour permettre à sadite fille d'épouser le sr Antoine Pons, professeur de musique à Paris. C.A.R.A.N., Z/10/193 A.

(109) Elle aurait testé en 1849. Communic. D. Helot-Lecroart.

(110) Reprenant sans doute G. Dagen, P. Baron, p.148, le dit y avoir exercé de 1759 à 1761.

(111) C.A.R.A.N., V/3/193.

(112) Enregistrement à la Cour des Aydes le 26 juin 1764.

(113) *Etats de la Médecine...*, p.40.

(114) La rue de l'Arbre Sec s'achevait sur le quai de l'Ecole.

(115) C.A.R.A.N., MC/RE/XCVIII/13. La quittance lui fut remise le 23 mai suivant.

(116) *Etat général de la France*, p.93 et G. Chaussinand-Nogaret, p.851-857.

(117) *Archives parlementaires*, p.179.

(118) L'information figure dans le contrat de mariage de Jean-Philibert Quentin de Villiers et de Louise-Sophie Bourdet (20 mars 1775). C.A. R.A.N., MC/ET/IV/853.

(119) E. Bourdet, 1764, p.41, « M. Fontaine, son beau-frère et son élève... »

(120) CARAN, Y 11860, registre de la communauté des chirurgiens de Paris. ; CARAN, V3 193, f°19, v°. Jean-Baptiste Fontaine a peut-être obtenu la survivance de la charge de son beau-frère Etienne à l'Ecole Militaire car ce dernier semble y avoir exercé à partir de la même année.

(121) J.B. Prevost est arrivé dans la capitale polonaise peu avant le 2 décembre 1775, ainsi qu'en fait foi une publicité parue dans le journal local *Gazeta Warszawska*. Z. Pankiewicz, p.66-67.

(122) *Gazeta Warszawska*, cité Z. Pankiewicz, *ibidem*.

(123) A. Mezin et V. Rjeoutski, p.684.

(124) P. Baron, p.85.

Manuscrits

Acad. Médecine, Ms carton 61
Arch. Dép. Seine, D49Z1, fonds Christian de Parrel
Arch. Dép. Seine, DC6 16, f°229 v°
Arch. dép. Seine, DC6 26, f°120 v°
Arch. Dép. Seine, DC6 32, f°186
Arch. Dép. Seine, DQ8 563
BIU Santé, archives Dagen
BNF, Ms, Nouveau d'Hozier 60, microfilm n°29471
CARAN, MC/ET/IV/853
CARAN, MC/ET/IX/821
CARAN, MC/ET/IX/824
CARAN, MC/ET/IX/826
CARAN, MC/ET/IX/828
CARAN, MC/ET/IX/853
CARAN, MC/ET/XXVI/712
CARAN, MC/ET/XXXIII/728
CARAN, MC/ET/XXXIV/953 et 954
CARAN, MC/RE/XCVIII/13
CARAN, H//3914
CARAN, O/1/103, f°237-238
CARAN, O/1/104, f°354
CARAN, O/1/105, f°716
CARAN, O/1/106, f°174
CARAN, O/1/108, f°246-247
CARAN, O/1/111, f°390
CARAN, O/1/669, f°382-391
CARAN, P//2597
CARAN, V/3/193, f°19 v°
CARAN, Y//4604
CARAN, Y//5183/A
CARAN, Z/10/193 A
CARAN, Z/1f/499, 1403-1404, f°35 v°
Serv. Hist. Déf., Ya 51

Bibliographie

Almanach royal, années 1765, 1773, 1774, 1789.
Almanach de Versailles, Blaizot, Versailles et Valade, Paris, 1782, 1784.
Archives parlementaires, T.LIX.
Bull. G.H.C., n°65, nov. 1994.
Bull. de la Soc. Française d'Histoire de la Médecine, n°20, 1926.
Etat général de la France, T.I, Paris, 1789.
Etats de la Médecine, Chirurgie et Pharmacie en Europe pour l'année 1777, Thiboust, Paris, 1777.
Gazette salulaire, n°14, 2 avril 1772.
Journal des révolutions de l'Europe en 1789 & 1790, Neuwied-Strasbourg, 1777.
Mercure de France, Panckoucke, Paris, déc. 1785.
AUBERT abbé, *Journal des Beaux-Arts et des Sciences*, T.II, Moutard, Paris, juin 1772.

BACHAUMONT L. [Petit de], *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de la République des Lettres depuis MDCCLXII jusqu'à nos jours*, T.VII, Londres, 1777 ; T.XXVI, Adamson, Londres, 1786.

BARON P., « Dental practice in Paris », in C. HILLAM, *Dental practice in Europe at the end of the 18th century*, Rodopi, Amsterdam-New-York, 2003.

BLANC O., *L'amour à Paris au temps de Louis XVI*, Perrin, Paris, 2002.

BOURDET E., *Lettre de M. Bourdet, chirurgien dentiste, reçu à Saint-Côme, rue de l'Arbre Sec, adressée à M. D.*, F. Delaguette, Paris, 1754 (a). Cf. BIU Santé 8-T18-120 (64-65).

BOURDET E., *Eclaircissements de M. Bourdet au sujet de sa lettre, au même*, S. Jorry, Paris, 1754 (b). B.I.U. Santé 90958 t.1434 A.

BOURDET E., *Dentiste reçu au Collège de Chirurgie, Recherches et observations sur toutes les parties de l'Art du Dentiste*, 2 T., J.-T. Hérisant, Paris, 1757.

BOURDET E., *Soins faciles sur la propreté de la bouche et sur la conservation des dents*, J.-T. Hérisant, Paris, 1759. Rééd. sous le titre *Soins faciles pour la propreté de la bouche, pour la conservation des dents et pour faire éviter aux enfants les accidents de la dentition, nouvelle réédition considérablement augmentée*, J.-T. Hérisant, Paris, 1771, 248 p. Autres éd. Lausanne, 1782 ; Paris, 1787.

BOURDET E., *Dissertation sur les dépôts du sinus maxillaire*, J.-T. Hérisant, Paris, 1764.

CAPON G., *Les petites maisons galantes de Paris au XVIII^e siècle*, H. Daragon, Paris, 1902.

CHAUSSINAND-NOGARET G., « Nobles médecins et médecins de cour », *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, T.XXXII, n°5, 1977.

CHUQUET A., *La jeunesse de Napoléon*, Armand Colin, Paris, 2^e éd., 1898.

DAGEN G., « Comment Bourdet Etienne vendit à Dubois-Foucou sa charge de chirurgien-dentiste de Louis XVI », *Bull. Soc. Française d'Hist. de la Médecine*, n°20, 1926.

DA VINHA M., *Les valets de chambre de Louis XIV*, Perrin, Paris, 2009.

GIBIAT S., *Hiérarchies sociales et ennoblissements ; les commissaires des guerres de la Maison du Roi (1691-1790)*, Ec. des Chartes, Paris, 2006.

HELOT-LECROART D., « Le château de Maurepas », *Bull. Soc. Hist. Rueil-Malmaison*, n°29, déc. 2004.

LE BIHAN A., « Francs-maçons et ateliers parisiens de la Grande Loge de France au XVIII^e siècle (1760-1795) », Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution française, *Mémoires et documents*, T. XXVIII, Minist. Educ. Nat., Paris, 1973.

LE MONNIER G.P., *Lettre à M. Bourdet sur les éclaircissements au sujet de la lettre à M. D.*, A.M. Lottin, Paris, 1754 (a).

LE MONNIER G.P., *Réponse à Madame la duchesse de B[erry] au sujet de la lettre de M. Bourdet*, Paris, 1754 (b).

MARS M., *Gazette des tribunaux*, n°22, juillet 1784, Paris, T.XVII.

MEZIN A. et RJEOUTSKI V., *Les Français en Russie au Siècle des Lumières*, Publié par le Centre d'Etudes du XVIII^e siècle, T.II, 2011.

OUDIETTE Ch., *Dictionnaire topographique des environs de Paris*, 2^e éd., Paris, 1817.

PANKIEWICZ Z., « Les dentistes français du XVIII^e siècle en Pologne », *Revue d'Hist. de l'Art Dent.*, n°6, 1965.

REUILLY J. de, *La Raucourt et ses amies*, H. Daragon, Paris, 1909.

ROUVROY L. de, *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon*, Boislisle, Paris, 1884, T.IV.

RUEL-KELLERMANN M., *Etienne Bourdet (1722-1789), Recherches et observations sur toutes les parties de l'art du dentiste*, Medic@ - BIU Santé, Paris.

VOLTAIRE [F.-M. Arouet dit], *Œuvres complètes*, Imp. Soc. Litt. Typog., Paris, 1785.